



le Bulletin Mensuel

Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



Lettre ouverte : l'action sociale, médico-sociale et de santé associative demande des primes exceptionnelles COVID-19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels et une véritable reconnaissance des associations et des professionnels — 04

Synthèse du rapport annuel sur le respect de droits des usagers du système de santé en région CVL — 06

Les journées départementales de rentrée sociale 2020 — 08

Questions à Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire — 34

L'URIOPSS Centre soutient, en partenariat avec la Fondation JM Bruneau, 3 projets visant à améliorer la qualité de vie des résidents d'EHPAD en région CVL — 39

Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs & Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : des partenariats nécessaires à l'heure de la politique inclusive et du logement d'abord - compte-rendu de la matinale du 10 novembre 2020 — 41

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss.centre@wanadoo.fr

www.uriopss-centre.fr

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

On construit
mieux son avenir
si on le regarde
en face.

mesquestionspourdemain.fr

AG2R LA MONDIALE



LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT
DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI SOUTIENNENT LES ASSOCIATIONS ?

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS

CAISSE D'ÉPARGN
LOIRE-CENTRE



L'ASSUREUR DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE

Contactez Aline PUVILLAND
Inspecteur commercial

06 37 19 25 93

aline.puvilland@msc-assurance.fr

www.saint-christophe-assurances.fr



ASSOCIATIONS

VOS PROJETS ASSOCIATIFS
NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :

Annabelle LAINE CAMPINO

02 38 24 46 16

Annabelle.laine-campino@socgen.com

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour la première fois dans l'histoire, nous avons toutes et toutes eu peur de la même menace de la COVID 19, au même moment dans le monde. Une réalité inimaginable dont les déflagrations ne cessent de nous renvoyer à nos multiples fragilités dans leurs dimensions toutes autant mondiales que plus proches de nous.

Dans notre région cette pandémie a mis en évidence le renforcement des inégalités sur les plans sanitaire, social, économique. Les associations et fondations de notre secteur qui savent observer la réalité sociale de près, alertent sur l'aggravation de la situation de précarité des personnes qu'elles accompagnent mais aussi sur l'émergence de nouveaux pauvres dont font partie désormais des travailleurs sociaux et paramédicaux, dont les métiers n'ont toujours pas été revalorisés dans notre secteur, y compris suite aux décisions du Ségur de la santé. Sur ce point, le Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre, réuni le 19 novembre 2020, a engagé une démarche de lettre ouverte à destination des décideurs publics départementaux et régionaux visant à alerter et demander des primes exceptionnelles COVID-19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels, et une véritable reconnaissance des associations et des professionnels du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé. La récession économique en cette fin 2020 confirme une situation d'impasse pour toute une partie de notre jeunesse âgée de 18 à 25 ans exclue du monde du travail, sans solidarité familiale suffisante et non éligible aux aides sociales, notamment au revenu de solidarité active.

Aujourd'hui ce constat alarmant réclame une mobilisation sans égal de tous les acteurs concernés par la réparation des effets délétères de cette crise sociale et économique qui concerne 10 millions de nos concitoyens. Et il impose prioritairement de ne pas sacrifier une génération de jeunes en les arrimant enfin au RSA et en créant pour eux un véritable service public de l'insertion.

Compte tenu des enjeux actuels en matière de préservation de la paix sociale dans notre pays, nous demandons à être associés à un plan de véritable reconstruction de notre modèle de solidarité qui devra dépasser celui de la simple relance combien même celui-ci est immédiatement nécessaire et auquel l'Uriopss participe d'ailleurs activement. Car les personnes précaires et fragiles accompagnées par les associations du secteur sanitaire social et médico-social attendent aujourd'hui autre chose qu'une réplique de l'existant précédent si carentiel par son défaut de cohérence, sa complexité, ses réponses parcellaires et ses financements trop morcelés. L'heure est donc à la conjugaison de toutes les ressources disponibles de notre territoire régional pour redonner concrètement espoir et confiance à la partie de sa population la plus durement impactée par l'épidémie de Covid. L'Uriopss Centre dont l'ambition constante est l'amélioration des réponses aux besoins exprimés est disponible pour apporter sa contribution à un tel chantier devenu indispensable.

En cette fin d'année qui demeure troublée et troublante l'équipe de l'URIOPSS, les administrateurs et moi-même vous souhaitons néanmoins le meilleur ainsi qu'à vos équipes et aux personnes accompagnées, et vous assure de notre disponibilité constante.

Dominique Lorenzi-Bry

ACTUALITES	03
Agenda	03
Le secteur en mouvement	03
Informations régionales	04
Lettre ouverte : l'action sociale, médico-sociale et de santé associative demande des primes exceptionnelles COVID-19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels et une véritable reconnaissance des associations et des professionnels	
Synthèse du rapport annuel sur le respect de droits des usagers du système de santé en région CVL	
Informations départementales	09
Les journées départementales de rentrée sociale 2020	
Cher : Vers une collaboration effective et concrète des différents acteurs de la santé	
Eure-et-Loir : Poursuivre la reconnaissance de l'importance du partenariat au-delà de la période de crise sanitaire	
Indre : Une solidarité territoriale déterminante dans la gestion de la crise sanitaire	
Indre-et-Loire : Une crise sanitaire, accélérateur de la modernisation et de la coopération dans le secteur de l'action sociale et de la santé	
Loir-et-Cher : Les acteurs associatifs, partenaires d'une action publique en pleine mutation	
Loiret : Les acteurs associatifs, partenaires d'une action publique en pleine mutation	
Formation de l'URIOPSS	21
Insertion - Lutte contre les exclusions	34
Questions à Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire	
ALERTE : Taux de pauvreté 2019 : l'urgence de soutenir les plus démunis	
Personnes âgées	38
L'URIOPSS Centre soutient, en partenariat avec la Fondation JM Bruneau, 3 projets visant à améliorer la qualité de vie des résidents d'EHPAD en région CVL	
Aide et soins à domicile	38
La réforme de la tarification des SSIAD : un recueil de données programmé pour 2021	
Personnes handicapées	39
Situation des ESAT : l'URIOPSS alerte le Gouvernement	
Résultats de l'enquête nationale sur la situation des ESAT après la 1ère vague COVID	
Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs	41
Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs & Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : des partenariats nécessaires à l'heure de la politique inclusive et du logement d'abord.	
Compte-rendu de la matinale du 10 novembre 2020	

Les rendez-vous de l'URIOPSS

29 janvier matin : GLASS 41

29 janvier après-midi : GLASS 37

4 février matin : GLASS 18

5 février matin : GLASS 36

16 février : Journée ALERTE

Les instances de l'URIOPSS

18 décembre après-midi : Bureau

11 mars après-midi : Conseil d'administration

13 avril : Assemblée Générale

13 avril : Conseil d'administration

17 juin matin : Conseil Inter Départemental

17 juin après-midi : Conseil d'administration

A noter

Assemblée Générale de l'URIOPSS

13 avril 2021

Intervention de M. Charles Gardou, Anthropologue, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Responsable du master 2 Référent Handicap

Le Secteur en Mouvement

Préfecture de région - Sous Préfet à la relance

M. Simon KARLESKIND a été nommé sous-préfet à la relance auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret

Préfecture de région

M. Christophe CAROL est le nouveau Secrétaire général adjoint.

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale Adjointe

Dr Olivier OBRECHT succède à M. Pierre-Marie DETOUR à la Direction Générale adjointe

DREAL Centre-Val de Loire - Direction régionale

M. Hervé BRULE est le nouveau Directeur régional

PJJ - Direction territoriale 28-45

Mme Christine EINAUDI est la nouvelle Directrice Territoriale

Résidence Louis JOUANNIN (18)

M. Bernard OZON succède à M. Michel Gilbert à la Présidence

Mme Aurélia VOSGES succède à Mme Laurie Le Mehec à la Direction

ADSE 37

M. Pierre MABIRE succède à M. Jean de Fouquières à la Présidence.

ADAPEI 37

M. Fabrice RICHARD DE LATOUR est le nouveau Directeur Général

ACESM - Placement familial - service d'aide à l'urgence - Centre éducatif (41)

Mme Christelle INTHASANE succède à M. Jean-Pierre Dufour à la Direction

LEDA - Domaine des Frileuses (41)

M. Mickaël ABES succède à M. Jean-Luc Bouju à la Direction

Fondation Val de Loire (45)

M. Jocelyn BOUZID est le nouveau Directeur général. Il succède à M. Philippe MORIN.

Fédération des aveugles Val de Loire

Mme Béatrice DROULEZ-PELLETIN succède à M. Bruno Gendron à la Présidence

UDAF 45

M. Gilles GUYOT succède à M. Gérard Degrave à la Présidence.

Association BAPTEROSSES - Hôpital Saint Jean (45)

M. Jean-Louis MARTREUX est le nouveau Directeur Général

LADAPT - Direction régionale

M. Vincent POUMEROL est le Directeur régional.

FAS Centre-Val de Loire

Mme Sandrine FONTAINE succède à M. Éric Lepage à la Présidence

Lettre ouverte – 25 novembre 2020

A l'attention des décideurs publics

L'ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET DE SANTE ASSOCIATIVE DEMANDE : DES PRIMES EXCEPTIONNELLES COVID-19 EGALITAIRES UN ACCROISSEMENT DES REMUNERATIONS DES PROFESSIONNELS UNE VERITABLE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ET DES PROFESSIONNELS

Le Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre, réuni le 19 novembre 2020, a engagé une démarche de lettre ouverte à destination des décideurs publics départementaux et régionaux visant à alerter et demander des primes exceptionnelles COVID-19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels, et une véritable reconnaissance des associations et des professionnels du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.

La lettre ouverte, ci-après, approuvée par le Conseil d'administration de l'URIOPSS, a été envoyée le 30 novembre 2020. A noter, qu'un courrier d'accompagnement a été rédigé à l'attention des 6 Présidents de Conseils départementaux tenant compte de la situation de chaque département.

Cette démarche initiée par l'URIOPSS Centre a désormais une portée nationale : le Conseil d'administration de l'URIOPSS, réuni le 2 décembre 2020, a décidé d'étendre la démarche. Ainsi, une lettre ouverte, portée par l'ensemble du réseau Uniopss-Uriopss, est diffusée sur l'ensemble du territoire national.

La période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a mis en exergue le rôle primordial du secteur social et médico-social associatif, de ses bénévoles et de ses professionnels qui accompagnent, en établissement ou à domicile, les personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, les personnes en situation de précarité ou malades, ou encore les enfants en danger.

Quoique souvent méconnu, et peu valorisé, ce secteur qui se mobilise quotidiennement pour relever, avec chacun, les défis d'une société inclusive, ouverte à tous, s'est révélé être un pilier du bon fonctionnement de notre société. Les acteurs politiques comme les agents de l'Etat et des collectivités territoriales ont salué la mobilisation de ces derniers mois, et adressé des messages appelant à une reconnaissance renouvelée des associations et des professionnels du secteur.

Aujourd'hui, les associations, fondations, mutuelles engagées dans l'action sociale et de santé et regroupées au sein de l'URIOPSS Centre appellent l'ensemble des autorités publiques compétentes à agir rapidement pour concrétiser cette reconnaissance. Tout d'abord, urgemment, pour faire en sorte que les primes accordées dans le cadre de la crise le soient de manière égalitaire à l'ensemble des professionnels du champ sanitaire, médico-social et social afin de sortir d'une situation d'inégalité injustifiée et juridiquement problématique. Ensuite pour assurer des rémunérations dignes et cohérentes entre les différents sec-

teurs. Enfin, pour assurer une pleine reconnaissance des compétences et des métiers de ce secteur.

Pour une égalité de traitement en matière de « prime exceptionnelle COVID-19 »

Avant le 31 décembre 2020, il est demandé à toutes les autorités publiques nationales et locales d'assurer les conditions de l'octroi d'une « prime exceptionnelle COVID-19 » égalitaire à l'ensemble des professionnels du champ médico-social et social. Ce n'est absolument pas le cas actuellement. L'octroi d'une prime spécifique aurait pu être une première forme de reconnaissance du travail fondamental effectué par l'ensemble de ces professionnels pendant cette période inédite. Cependant, les décisions hétérogènes de chacune des autorités (Etat, Agence régionale de santé, Conseils départementaux), si elles peuvent s'expliquer, engendrent de graves difficultés. Cela soulève des problèmes d'ordre juridique au sein des associations ayant plusieurs autorités de tarification, plusieurs activités ou intervenant sur plusieurs territoires, puisque l'octroi de primes inégales ou l'absence de primes pour certains personnels pourrait être considéré comme une rupture de l'égalité de traitement entre les salariés et s'opposer au principe à valeur constitutionnelle : « à travail égal, salaire égal ». Cela soulève aussi, et il ne faut pas le négliger, un profond sentiment d'injustice et d'absence de reconnaissance d'une partie des équipes de professionnels pourtant fortement mobilisée dans cette crise sanitaire qui se prolonge.

Assurer des rémunérations dignes et cohérentes entre les différents secteurs

La faiblesse des rémunérations dans le secteur social et médico-social est bien connue. Le Rapport de Myriam El Khomri « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge » d'octobre 2019 soulignait par exemple que dans le secteur du domicile, les débuts de carrière prévus par les grilles conventionnelles actuelles sont inférieurs au SMIC et les progressions salariales très faibles. En conséquence, un taux de pauvreté élevé est constaté parmi ces métiers : il y a 17,5% de ménages pauvres parmi les intervenants à domicile contre 6,5% en moyenne pour l'ensemble des salariés. Ce rapport rappelle également que les conditions d'exercice de ces métiers sont très difficiles et aggravées par le manque d'effectif. Les postures, les rythmes de travail sont marqués par une forte pénibilité et se traduisent par un nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (« sinistralité ») trois fois supérieur à la moyenne nationale. Afin de répondre à ces problèmes, un plan global de mobilisation visant à répondre au manque cruel d'attractivité de ces métiers et aux forts besoins de recrutements à venir était ainsi préconisé.

Le Ségur de la Santé a tenté de répondre à une partie de ces enjeux, mais il a dans le même temps renforcé des différences entre le secteur associatif et le secteur public. En effet, une revalorisation des rémunérations des personnels de la fonction publique hospitalière des établissements de santé et des EHPAD ainsi que des personnels médicaux des établissements de santé a été actée (revalorisation socle de 183€ net par mois), mais les professionnels sociaux, médico-sociaux et de la santé du secteur privé non-lucratif restent pour le moment à l'écart de ces dispositifs. Bien que des réflexions soient annoncées notamment dans le cadre du Laroque de l'autonomie et du Projet de Loi Grand âge et autonomie, il y a une incompréhension grandissante sur les inégalités salariales de la part des professionnels.

Les associations gestionnaires observent déjà des phénomènes de fuite de professionnels d'un secteur à un autre. Ces secteurs font face à de grandes difficultés de recrutement, et du turn-over important. A cela s'ajoute un fort épuisement des professionnels, renforcé par la crise sanitaire, qui perdure. Ces difficultés en matière de ressources humaines impactent la continuité et la qualité des accompagnements et les prises en charge des personnes particulièrement fragiles et vulnérables. Il est donc nécessaire à la fois d'accroître ces rémunérations et d'assurer une cohérence entre les différents secteurs.

Assurer une pleine reconnaissance des compétences et des métiers du secteur social et de la santé

Pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sur les territoires et garantir la qualité des accompagnements, il faut reconnaître la place et le rôle des associations d'action sociale et de santé et la valeur du travail effectué par les professionnels. Cette reconnaissance du secteur passe désormais par des actes concrets. Nous avons eu des engagements politiques. Nous avons suffisamment de rapports attestant les besoins de notre secteur. Il nous faut à présent des décisions qui prouvent que nous sommes, bien plus que de simples opérateurs, de véritables partenaires au service de tous, même en temps de crise.

Au nom des associations, fondations, mutuelles regroupées au sein de l'URIOPSS Centre,
Dominique Lorenzi-Bry,
Présidente de l'URIOPSS Centre

Pour aller plus loin, les fiches disponibles sur le site Internet de l'URIOPSS :

- fiche n°104685** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental du Cher pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104687** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104690** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental de l'Indre pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104692** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire - prime COVID
- fiche n°104694** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104695** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental du Loiret pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104946** : Réponse de Jean-Pierre SUEUR à la lettre ouverte de l'URIOPSS relative à la demande de primes exceptionnelles COVID 19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels, une véritable reconnaissance des associations et des professionnels
- fiche n°104885** : Question écrite de Marianne Dubois en écho à la lettre ouverte de l'URIOPSS (primes exceptionnelles égalitaires, accroissement des rémunérations, reconnaissance des associations et des professionnels)

Les autres informations départementales relatives à la prime

- Fiche n°104668** : Courrier du 30/11/2020 du Président du Conseil départemental du Loiret octroyant une prime exceptionnelle liée au COVID de 500€ pour les professionnels de protection de l'enfance et du handicap
- Fiche n°103021** : Courrier commun des 6 Conseils départementaux de la région Centre Val de Loire du 29 juin au Ministre des Solidarités et de la Santé
- Fiche n°103039** : Versement d'une prime exceptionnelle pour les Assistants Familiaux par le Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Fiche n°103158** : Courrier du 07/07 2020 de l'URIOPSS Centre à l'ensemble des autorités de la région Centre concernant la prime COVID
- Fiche n°103623** : Fiche Courrier du 2 septembre 2020 des 6 Conseils départementaux de la région Centre Val de Loire à Emmanuel MACRON, Président de la République au sujet de la prime COVID
- Fiche n°103704** : Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir étudie les conditions d'attribution et de financement d'une prime COVID
- Fiche n°103849** : Prime COVID de 500 euros accordés par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire au secteur relevant de sa compétence
- Fiche n°104218** : Prime COVID à destination des SAAD : délibération du Conseil départemental du Loiret
- Fiche n°104275** : Montant de la dotation attribuée aux SAAD en Indre-et-Loire pour le versement de la prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire
- Fiche n°104364** : Prime COVID à destination des SAAD : délibération du Conseil départemental du Cher
- Fiche n°104366** : Prime COVID à destination des SAAD : délibération du Conseil départemental de l'Indre

Synthèse du rapport annuel sur le respect de droits des usagers du système de santé en région CVL (données 2019) – septembre 2020

« La CSDU est une des 4 commissions de la CRSA. Elle doit élaborer un rapport annuel sur les droits des usagers du système de santé conformément à un cahier des charges prévu par un arrêté du 5 avril 2012.

Quatre orientations y figurent avec des objectifs précis et un certain nombre d'indicateurs. Ce travail réalisé par la CSDU en lien avec l'ARS nécessite d'exploiter des documents issus de plusieurs structures et instances afin de répondre aux critères évoqués dans le cahier des charges. Mais depuis 2012, des modifications sont intervenues au travers de lois et textes réglementaires dans le domaine de la santé et qui ne trouvent pas leur valorisation dans ce document.

De plus, ces rapports ne sont souvent qu'un recueil quantitatif de données et ne permettent en aucun cas d'avoir une approche qualitative indispensable pour mieux questionner notre système de santé. » Cette préoccupation a été portée auprès du Ministère et la Conférence Nationale de Santé s'en est, à nouveau fait l'écho afin que le cahier des charges couvre réellement l'ensemble des secteurs de la santé (y compris la prévention et le domicile) et soit plus adapté à un suivi des inégalités de santé sur notre territoire. »



Mme Danièle Desclerc Dulac,
Présidente de France Assos Santé Centre-Val de Loire

Orientation n°1 : Promouvoir et faire respecter les droits des usagers

Objectif 1 : Former les professionnels de la santé sur le respect des droits des usagers :

2 244 professionnels ont été formés en 2019, principalement sur les thématiques de la prise en charge de la douleur (75,5%), de la promotion de la bientraitance (64,9%), de la rédaction des directives anticipées (47,4%) et de la désignation d'une personne de confiance (45,2%).

Données de l'Observatoire régional de la santé – activités des commissions des usagers (CDU)

Objectif 2 : Rendre effectif le processus d'évaluation du respect des droits des usagers

L'ensemble des établissements de santé ont **mis en place une CDU** (en remplacement de la CRUQPC) qui se réunit entre 3 à 4 fois par an. A noter que les représentants des usagers ne sont pas systématiquement conviés à des comités spécifiques

types Comité de liaison alimentation et nutrition ou instance de lutte contre les infections nosocomiales. La majorité des établissements de santé de la région ont mis en place des **dispositifs spécifiques d'accueil pour les usagers** notamment pour les personnes non francophones ou ayant un régime administratif particulier. La mise en place d'accueil spécifique pour des personnes handicapées (à l'exception des personnes mal voyantes), âgées ou ayant des difficultés spécifiques (ex : personnes en errance) ne ressort pas dans l'enquête. Le rapport propose de pouvoir « *mettre en exergue les structures qui ont pu réaliser de tels accueils afin de favoriser cette possibilité dans d'autres secteurs et de montrer si de telles modalités répondaient aux difficultés d'une patientèle spécifique* ».

Données de l'Observatoire régional de la santé – activités des commissions des usagers (CDU)

Objectif n°3 : droit au respect de la dignité de la personne – promouvoir la bientraitance

En 2019, les établissements de santé ont reçu **553 plaintes et réclamations orales et 3 213 écrites**. **Sur les aspects médicaux**, elles concernent principalement les relations avec les médecins (16%,

en hausse de 1,1 point par rapport à 2018), la qualité des soins (15%, en hausse de 1.3 point par rapport à 2018) et l'information des familles et des patients (10,1%). Parmi, les thématiques des plaintes les moins représentées notons celles du secret médical ou du non recueil du consentement (1,8%).

Notons que **sur les aspects administratifs**, les principales plaintes et réclamations portent sur la facturation (31,4%), les délais d'attente (19%) et l'accueil/hébergement/hôtesse (16,1%) et que **sur les aspects vie quotidienne** elles concernent les prestations hôtelières (28%).

Objectif n°4 : droit au respect de la dignité de la personne – Prendre en charge la douleur

99% des établissements **forment leurs personnels soignants** sur la thématique de la prise en charge de la douleur. Le rapport demande « *de poursuivre l'évaluation de ce dispositif, notamment pour les secteurs de soins de suite et réadaptation, de santé mentale et de soins de longue durée.* »

Objectif n°5 : droit au respect de la dignité de la personne – Encourage les usagers à rédiger des directives anticipées relatives aux conditions de leur fin de vie

L'information des usagers sur **l'existence d'une procédure** pour rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie dans les établissements de santé passe en majorité par un affichage ou le livret d'accueil. 88,5% des établissements **forment leurs personnels soignants** sur la procédure de recueil de celle-ci.

Objectif n°6 : droit à l'information – permettre l'accès au dossier médical

La très grande majorité des établissements de santé (96%) ont **mis en place une procédure** d'information sur l'accès au dossier médical, principalement via l'affichage ou le livret d'accueil et **les délais de consultation réglementaires** sont respectés.

Objectif n°7 : assurer la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ou adapté

En 2019, **12 458 élèves en situations de handicap sont scolarisés** selon l'académie d'Orléans-Tours :

- 54% sont inscrits dans le 1^{er} degré dont 53% bénéficient d'un accompagnement
- 46% sont inscrits dans le 2nd degré dont 20%

bénéficient d'un accompagnement

61,62% des jeunes ne bénéficient pas d'une notification MDPH d'accompagnement humain et 65% sont scolarisés en inclusion individuelle (hors ULIS).

Ces chiffres n'évaluent pas qualitativement la situation de la scolarisation des enfants en situation de handicap (temps scolaire, niveau des élèves, réponse aux besoins, etc.) et ne renseignent pas sur les inégalités territoriales. Le rapport demande, « *à l'avenir, de connaître les chiffres concernant l'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap, dans notre région afin de mesurer le travail à mener pour les établissements d'enseignement supérieur de la région CVL deviennent -handicap-friendly* ».

Objectif 8 : Droit des personnes détenues – assurer l'accès aux soins

Les données ne sont pas disponibles.

Objectif 9 : Santé mentale

Le rapport renvoie aux travaux des Conseils territoriaux de santé en cours pour l'élaboration des projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

Orientation n°2 : Renforcer et préserver l'accès à la santé pour tous

Objectif 10 : Assurer l'accès aux professionnels de santé libéraux

Comme de nombreux autres rapports régionaux sur l'accès aux soins en région CVL, celui de la CRSA montre des difficultés croissantes d'accès aux soins (difficulté d'accès à un médecin traitant dans certains bassins de vie, manque de certaines spécialités dans plusieurs départements, nombre important de spécialistes en secteur II).

A titre d'exemples notons :

- **Dans le Cher**, qu'en seul stomatologue ou néphrologue et en secteur II, absence de médecin physique et de réadaptation ;
- **Dans l'Eure-et-Loir**, 76% des gynécologues en secteur II ;
- **Dans l'Indre**, absence de pédiatre ;
- **Dans l'Indre-et-Loire**, 100% des neurochirurgiens en secteur II ;
- **Dans le Loir-et-Cher**, absence de

- neurochirurgien ou de la spécialité « Anatomie et cytologie pathologiques » ;
- **Dans le Loiret**, 100% des rhumatologues en secteur II ou de chirurgiens infantiles.

Objectif 11 : Assurer financièrement l'accès aux soins

Le rapport présente le baromètre des assurés sociaux réalisé par les 6 CPAM de la région CVL : taux de satisfaction, nombre d'examen de santé réalisés et nombre de réclamation en CMU (1 097 en 2019).

Objectif 12 : Assurer l'accès aux structures de prévention

La région CVL se classe :

- Au-dessus de la moyenne nationale concernant le taux de participation au dépistage organisé du **cancer colorectal** (35,7% contre 29,1% au niveau national) et se classe au 2nd rang ;
- Au 1^{er} rang national concernant celui pour le **cancer du sein**.

Objectif 13 : Réduire les inégalités d'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge médico-sociale sur tous les territoires

Le rapport présente 2 dispositifs :

- **Les contrats locaux de santé** (CLS) dont 24 ont été signés en région CVL
- **L'évaluation des logements insalubres** avec 37 arrêtés d'insalubrité pris en 2019 dont 30% dans le Cher, chiffre significatif rapporté au nombre de logements dans le département.

Orientation 3 : Conforter la représentation des usagers du système de santé

Objectif 14 : Former les représentants des usagers siégeant dans les instances du système de santé

Le rapport présente :

- Les formations des représentants des usagers réalisées à Paris par France Assos Santé ;
- Les formations des représentants des usagers réalisées en région CVL avec la participation de l'UNAASS (86 personnes formées) ;
- La mise en place de groupes d'échanges ;

- La formation généraliste « RU en Avant ! » en partenariat avec l'UNAASS

Orientation 4 : Renforcer la démocratie sanitaire

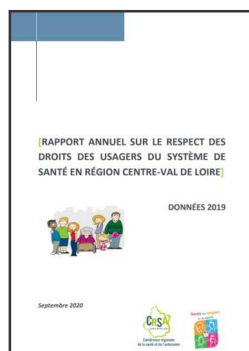
Le rapport permet de mettre en avant le fort taux de participation des représentants des usagers aux réunions de la **CRSA plénière** (88%) et une participation importante aux commissions spécialisées (de 67 à 75%).

En revanche, il objective la faible mobilisation du secteur de la psychiatrie dans certaines **commissions santé mentale des CTS** comme dans le Cher (absence de travaux ni de réunion) ou dans le Loiret (qu'une seule réunion). A noter que la **commission des usagers du CTS** du Cher ne s'est pas non plus réunie en 2019.

Remarque : Le CTS de Loir-et-Cher a été choisi pour mettre en œuvre le **guichet d'accueil et d'accompagnement des plaintes et réclamations en santé** (porté juridiquement par France Assos Santé) afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches et de défendre les droits des patients de façon transversale sur l'ensemble du parcours de santé.

Le rapport fait également état de l'installation **des comités des usagers du GHT** dans les 6 départements.

En fin, le rapport présente **quelques actions spécifiques** et présente **les axes 2020** de la commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé ».



Le rapport et sa synthèse sont disponibles sur la fiche n°104252 du site Internet de l'URIOPSS

Les journées départementales de rentrée sociale 2020



Vers une collaboration effective et concrète des différents acteurs de la santé

Retour sur la Journée de rentrée du Cher du 01/10/ 2020

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de participer et/ou d'intervenir :

- Nadia BENSERHAYAR, Préfecture CVL
- Arnaud BONTEMPS, Directeur départemental adjoint – DDCSPP du Cher
- Philippe JOLY, Inspecteur chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés – Education Nationale du Cher
- Annie LALLIER, Vice-présidente en charge de l'action sociale, des personnes âgées et de l'insertion
- Agnès LANSADE, Chef du service habitat et fonds sociaux – Conseil départemental du Cher
- Benoit LEURET, Directeur – DDCSPP du Cher
- Bertrand MOULIN, Délégué départemental – ARS du Cher
- Olivier NAYS, Directeur – Direccte du Cher
- Magalie PARISSE, Chef de projet programme d'insertion - Conseil départemental du Cher
- Isabelle PLATON, Directrice de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées – Conseil départemental du Cher

Depuis plusieurs années, de réels partenariats inter-institutionnels, inter-associatifs et inter-acteurs existent dans le département du Cher (travail étroit entre associations/conseil départemental/DDCSPP pour la lutte contre les sorties sèches de l'ASE, co-portage associatifs de plu-

sieurs dispositifs dans le champ des personnes handicapées type DEA – dispositif emploi accompagné - ou

« Faites des projets, peut-être que nous pourrions les financer car nous avons des moyens ! [...] Le Cher est un territoire assez grand pour que l'expérimentation ait un sens et assez petit pour qu'elle ne coûte pas un bras ». – M. LEURET

équipes mobiles de soutien à la scolarisation, partenariat avec les bailleurs sociaux pour la mise en place de baux glissants ou de colocations désolidarisées...).

Ces partenariats historiques ont été sans nul doute un atout dans la gestion de la crise sanitaire. De plus, la mobilisation de l'ensemble des acteurs a été largement saluée par les différents intervenants. De nouvelles modalités de travail se sont mises en place qu'il sera important de capitaliser à court et moyen terme. Ont été cités, à titre d'exemples, lors de cette journée :

- La mise en place d'une cellule de crise inter-acteurs animée par la Délégation Départementale de l'ARS suite notamment aux conclusions du retour d'expérience COVID-19 mené en juin 2020 ;
- La mobilisation du secteur de l'enfance handicapée pour soutenir celui de la protection de l'enfance (mise à disposition de personnels d'IME et d'ITEP au sein du foyer de l'enfance) ;
- La mise en place d'un internat mutualisé durant la période estivale afin de proposer un accueil à des enfants en situation de handicap,

« On n'a pas été parfait, on s'était beaucoup focalisé sur les EHPAD [1ère vague]. On est conscient des ratés et il faudra les corriger. [...] On va maintenant associer le secteur de l'aide à domicile, du handicap, de la lutte contre les exclusions. » – M. MOULIN



en souffrance à domicile ou en foyer de l'enfance (répét des aidants) ;

« Les femmes ont été les plus exposées pendant le confinement dans les métiers du soin, de la grande distribution, du nettoyage. Seront-elles les premières victimes de la crise »

- La création de nouveaux liens de travail : libéraux/établissements sociaux ; pharmaciens/CSAPA ; ARS/SAAD, développement de l'intervention de l'HAD ;
- Le développement massif de l'utilisation des outils de communication et de consultation à distance.
- La mobilisation du Conseil départemental, au côté de la DDCSPP pour le soutien logistique dans le cadre des distributions alimentaires.

« On a besoin d'outils de formation à distance » - M. LEBLANC, CRP

Cette mobilisation reconnue de tous ne doit pas occulter les difficultés du département ainsi que les conséquences de cette crise sur les publics vulnérables. Ont notamment été discutés :

- Des ruptures de prise en charge (enfants avec des troubles psychiatriques, accompagnement de mineurs non accompagnés souhaitant poursuivre leurs études)
- Une augmentation des demandeurs d'emploi de longue durée (représentent 49,9% des demandeurs d'emploi contre 48% avant la crise) et, en parallèle, une baisse des offres des employeurs par manque de visibilité ;

«Concernant les systèmes d'information : « Il faudrait déjà commencer par équiper chaque établissement avec un outil partagé et sécurisé ». M. SOUCHET, Le Relais

- Une fragilisation de la situation des femmes (+ 30% de violence faites aux femmes pendant le confinement) ;
- Une augmentation des montants des demandes FSL (fond solidarité logement) ;
- Une démocratie sanitaire mise à mal ;
- Les problématiques d'accès au haut débit ainsi que l'hétérogénéité des outils de communication à distance qui contraignent l'utilisation des nouveaux systèmes d'information en santé ;

- Des politiques publiques encore trop hospitalo-centrées (l'exemple du projet territorial de santé mentale a été cité) ;
- Une scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire trop peu évaluée d'un point de vue qualitatif ce qui ne permet pas aux acteurs de se projeter sereinement dans la transformation de l'offre ;

« Les représentants d'usagers n'ont pas été assez entendus, il faut les prendre en compte. »
- M. GIORDANO, l'APF France Handicap

Cette journée de rentrée sociale 2020 restera inédite tant sur le forme (mixte présentiel/distantiel) que sur le fond en laissant entrevoir, peut-être pour la première fois de manière aussi concrète, des perspectives de collaborations entre les différents acteurs de la santé : les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires.



Poursuivre la reconnaissance de l'importance du partenariat au-delà de la période de crise sanitaire

Retour sur la Journée de rentrée d'Eure-et-Loir du 25/09/2020

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir d'intervenir :

- Jean-Luc BAILLY, Directeur général adjoint solidarités et citoyenneté du CD 28 ;
- Thomas BOURDET, Directeur du service Pilotage des prestations sociales du CD 28 ;
- Anne-Claude CHERDEL-BESNARD, Directrice de la MDSC Chartraine ;
- Olivier FROGER, Président de la CAF d'Eure-et-Loir.
- Denis GELEZ, Directeur départemental de la DDARS 28 ;
- Damien GRETHEN, Directeur du service Enfance famille du CD 28 ;
- Edouard LEBIAN, Directeur du service Insertion par l'activité et des interventions sociales du CD 28 ;
- Nicolas POËTTE, Sous-directeur du pôle cohésion sociale à la DDCSPP 28 ;

La période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a fortement impacté le fonctionnement des associations d'action sociale et de santé du département d'Eure-et-Loir. Elles ont à ce titre souhaité que la journée de rentrée sociale 2020 puisse être l'occasion d'échanger et de partager avec les autorités locales un premier état des lieux des impacts de cette période inédite, mais également sur les travaux en cours et à venir tels que le schéma autonomie, la contractualisation, les enjeux du numérique et l'attractivité des métiers. Une journée lors de laquelle la mobilisation et la capacité d'adaptation des associations ont été largement saluées par l'ensemble des partenaires.

Un schéma autonomie validé par le Conseil départemental mais qui ne satisfait pas les acteurs du territoire

Le Conseil départemental s'est engagé à favoriser la concertation des acteurs du champ des personnes âgées et handicapées pour contribuer à son projet de

schéma départemental de l'autonomie dont le vote était prévu initialement fin 2019. Ainsi, un CDCA exceptionnel s'est réuni le 10 décembre 2019 afin de relancer des travaux de co-construction autour de 4 groupes de travail :

- Soutenir les services d'aide à domicile et favoriser l'attractivité du secteur ;
- L'habitat « inclusif » ;

« Les acteurs du secteur sont volontaires pour apporter des modifications au service de la transformation de l'offre, cette volonté s'illustre dans le cadre de l'élaboration du schéma autonomie. Il faut revisiter les conditions d'hébergement. (...) Il faut absolument que l'on ait un vrai débat sur un autre rapport à la dépense publique, alors que nous savons tous qu'il faut installer la dépense publique dans le secteur social et médico-social comme une activité économique à part entière, c'est participer à une politique de l'emploi sur le territoire » - M. PRIER, APF France Handicap Centre-Val de Loire

- La transformation de l'offre médico-sociale ;
- L'accès à la vie sociale.

Cette nouvelle concertation a été mise à mal, notamment du fait de la situation sanitaire. La copie finale du schéma a été soumise pour avis au CDCA du 11 septembre 2020. Les commissions spécialisées et les associations regroupées au sein de l'Uriopss Centre ont émis un avis défavorable dénonçant notamment le manque de concertation des acteurs et de lisibilité des actions à mener ainsi que l'utilisation d'indicateurs imprécis. Gérard SOURISSEAU, Vice-président du Conseil départemental et Président du CDCA s'est engagé lors de ce CDCA à proposer aux élus de poursuivre les groupes de travail pour la mise en œuvre du schéma et d'évaluer sa pertinence dans deux ans. Malgré l'avis défavorable du CDCA et les réserves émises par les acteurs associatifs, ce schéma a été adopté par l'Assemblée départementale le 5 octobre 2020

Au niveau de la DDARS 28 :

Après une introduction centrée sur la situation « Covid » au 25 septembre 2020, Denis Gelez a présenté les priorités d'actions de la Délégation départe-



mentale de l'ARS pour les prochains mois :

- « Redonner de la force aux CPOM » via la poursuite des travaux de contractualisation en priorisant la finalisation des- CPOM dont les négociations sont déjà engagées, la période de crise sanitaire ayant fortement ralenti leur avancée ;
- Déployer la transformation de l'offre sur le secteur adulte handicapé via la mise en œuvre des Dispositifs d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (DAMSAH) à l'instar de celle déjà réalisée sur l'enfance ;
- Poursuivre les réflexions de l'ouverture des EHPAD sur leur environnement ;
- Poursuivre les travaux autour du décloisonnement entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social (MS) notamment via un conventionnement entre le GHT et le secteur médico-social, la période de crise sanitaire ayant permis d'illustrer l'utilité de renforcer ces partenariats.

Par ailleurs Denis GELEZ précise que la crise a révélé toute l'utilité et l'importance des outils numériques (notamment la télémédecine et les téléconsultations dans le domaine de la psychiatrie) mais souligne l'enjeu de la formation des professionnels afin d'optimiser leur usage et ne pas reproduire ainsi les erreurs du passé.

Au niveau du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le champ de la protection de l'enfance :

- Le placement éducatif à domicile va être expérimenté pendant 1 an : Damien Grethen précise que le CD souhaite éviter des placements qui sont des ruptures pour les enfants comme pour les parents avec le souhait d'insister afin que la PMI intervienne plus en amont ;
- Extension du SERAD de 10 places dans le cadre d'un redéploiement ;

- Le PPE sera mis en place pour tous les enfants confinés dès début 2021 avec comme consigne d'être très opérationnel pour les familles ;
- Convention passée avec la préfecture pour accélérer la procédure d'évaluation.

Damien GRETHEN considère que le département est bien doté en termes de places et que les élus du CD ne souhaitent pas créer de nouvelles places mais rééquilibrer l'offre en terme de prévention afin d'éviter un placement, un rééquilibrage qui concerne également les assistants familiaux via le remplacement de tous les départs à la retraite. Il souligne également les difficultés de recrutement constatées au sein de toutes les structures du département qu'il a pu rencontrer. et préconise à ce titre la nécessité d'innover et de mieux communiquer sur ces métiers, notamment auprès des apprentis et des stagiaires. Les difficultés de recrutement sont en effet constatées par les acteurs associatifs, non seulement sur le champ de la protection de l'enfance mais également dans les autres secteurs sociaux et médico-sociaux.

Au niveau du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et de la CAF pour le champ de l'insertion par l'activité économique :

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a constaté une hausse spectaculaire du nombre de foyers bénéficiaires du RSA entre le début du confinement et le mois de juin (8 362 foyers en mars contre 9 039 foyers en septembre soit une augmentation de 7% en 5 mois, un niveau d'augmentation jamais connu par le CD, même sur une année complète). Edouard Lebian justifie cette forte augmentation par l'impact de la réforme de l'assurance chômage combiné aux conséquences de la crise sanitaire.

Les mesures suivantes ont ainsi été prises par le CD et la CAF afin de s'adapter à la période de crise sanitaire :

- Le CD en lien avec la CAF a suspendu les plateformes d'orientation du RSA et déployer l'ouverture de droits sans orientation ;
- Gel des contrôles et des sanctions pour pouvoir honorer le versement des allocations tout en maintenant le lien avec les usagers ;
- Nouveau règlement FSL adopté début 2020 par le CD après un travail de réécriture avec la CAF avec un objectif d'alléger les procédures d'ouverture au titre du FSL, les processus s'instruction et les paiements, et le souhait d'anticiper d'éventuelles dégradations de situations et de rémunérations liées au Covid ;
- Le Département bénéficie d'un fonds de secours exceptionnel dont l'enveloppe a été doublée pour 2020 (44 dispositifs d'aide alimentaire ont été mis en place pendant la période contre 10 l'année dernière).

Olivier FROGER précise que la CAF a, dès le 17 mars, mis en place des aides exceptionnelles pour les familles et les enfants, les jeunes de moins de 25 ans et les bénéficiaires des aides au logement ainsi qu'un maintien des droits de toutes les personnes bénéficiaires des différentes aides de la CAF.

Par ailleurs, suite à l'expérimentation de 6 mois sur la bassin de vie de Maintenon/Epernon via le principe de « l'aller-vers » pour les personnes les plus proches de l'emploi avec un objectif de sortie du dispositif (méthode Apport soutenue par l'ANSA et déployée dans une dizaine de départements en France), un technicien d'insertion professionnelle a été recruté par le CD afin de généraliser ce dispositif sur l'ensemble du département. Il s'agit d'un accompagnement renforcé (diminution du portefeuille des TIP de 30 à 15 personnes) avec 1 ou 2 contacts hebdomadaires qui interviendra principalement sur site ou à domicile.

Au niveau des services de la Cohésion sociale :

Nicolas Poëtte souligne que la notion de partenariat fait partie du quotidien depuis le 16 mars 2020. Les services de la DDCSPP ont ainsi procédé à la distribution de 500 000 masques à l'attention des associations et des professionnels entre mars et août 2020. Par ailleurs, la période hivernale ne s'est pas arrêtée ; près de 4 000 places n'ont pas été fermées dans les structures et plus de 2000 dans les hôtels (le confinement ayant rendu nécessaire le recours à des solutions hôtelières).

En ce qui concerne le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD), Nicolas POËTTE reconnaît suite aux ob-

servations des associations qu'il reste perfectible et que la communication doit être renforcée auprès des acteurs mais souhaite pouvoir le finaliser prochainement. A ce titre, il précise que les associations ont leur place dans sa construction et son aboutissement.



Chiffres et informations importants :

*Thomas BOURDET a annoncé lors de la journée de rentrée que le Conseil départemental va **augmenter la valeur du point GIR**, ce qui représente une augmentation à hauteur de 1,7 millions d'euros par an pour le Département.*

*Le **Projet territorial de santé mentale** est actuellement en cours d'écriture : le diagnostic de santé mentale est abouti mais les travaux ont pris du retard en raison de la période de crise sanitaire. Certains enseignements ont toutefois été tirés de la crise notamment concernant l'utilité du recours à la télémédecine et aux téléconsultations.*

*La **création de 5 Maisons départementales des solidarités et de la citoyenneté (MDSC)** est effective depuis le 1^{er} septembre 2020 (à Dreux, Châteaudun, Nogent-le Rotrou et 2 à Chartres). Ces MDSC ont pour objectif de regrouper les services territoriaux des solidarités en renforçant la proximité avec les euréliens. Les enjeux en matière de communication, de coordination et de cohérence des réponses apportées ont été soulignés par les associations.*

*Le démarrage du **Dispositif d'appui à la coordination (DAC)** a été officiellement lancé le 1er septembre 2020. Il est piloté par l'association Appui Santé 28 (association créée en janvier 2019 à l'initiative du Réseau Santé Précarité 28 et du réseau Addictions 28). Le DAC qui intégrera les MAIA et s'appuie sur les CPTS afin de coordonner les professionnels de santé.*



Une solidarité territoriale déterminante dans la gestion de la crise sanitaire

Retour sur la Journée de rentrée de l'Indre du 05/10/2020

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de participer et/ou d'intervenir :

- Myriam BOBBIO, Cheffe de service inclusion sociale - DDCSPP de l'Indre
- Alice DESBOUIGES, représentante de la CPTS Châteauroux and Co
- Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire lutte contre les exclusions, Préfecture CVL
- Françoise de GOUVILLE, Directeur général adjoint, Conseil départemental de l'Indre
- Dominique HARDY, Directeur départemental de l'ARS de l'Indre
- Yannick LUCILLA, Adjoint à la Cheffe de service inclusion sociale - DDCSPP de l'Indre
- Hervé MIGNOT, Président du Conseil territorial de santé de l'Indre

Transformation de l'offre, accompagnements à domicile des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, scolarisation des enfants handicapés, accès vers et dans le logement, difficultés de recrutement dans le secteur social et de la santé, voici les principaux sujets débattus lors de cette journée de rentrée sociale départementale. Les acteurs du territoire ont souhaité insister sur les conditions nécessaires pour réussir ces grands chantiers et notamment sur les dimensions suivantes :

- **Concernant la transformation de l'offre en protection de l'enfance**, le Conseil départemental a fait un premier bilan du dispositif expérimental d'accompagnement de proximité (AIP) mis en place pour renforcer l'accompagnement à domicile avec, comme condition nécessaire, l'adhésion des familles (intervention quotidienne auprès de la famille, 6 mois renouvelables). Le Conseil départemental a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un placement à domicile, qui serait un contresens.

« Quand un enfant est confié à l'ASE, c'est un contresens qu'il soit maintenu dans sa famille » - Mme DEGOUVILLE

« Si on ne résout pas le problème des temps de transports des élèves en situation de handicap on va vers de la mobilisation inappropriée de moyens » - Mme DEGOUVILLE

- **Concernant les dispositifs pour l'inclusion des enfants handicapés**, les questions des temps de transports et de l'accompagnement hors temps scolaire sont de réels enjeux à prendre en compte dans le déploiement du fonctionnement en DAME (dispositif d'accompagnement médico-social). La diversification des réponses à l'œuvre doit être lisible pour les familles et ne doit pas aboutir à une priorisation de la coordination des acteurs au détriment du temps passé auprès des enfants.

« Attention au saupoudrage et au morcellement des réponses. Bientôt il va falloir faire plus de coordination que de prise en charge » - M. HARTMANN, administrateur de l'Uriopss Centre

- **Concernant l'accompagnement des jeunes majeurs**, l'augmentation de leur représentation dans

« Est-ce que l'Etat va prendre en compte le désarroi en termes de manque de professionnels en EHPAD ? Donnons-nous déjà les moyens de faire nos missions avant de parler transformation de l'offre. On nous donne une voiture à 3 roues et on nous dit qu'elle ne fonctionne pas et qu'il faudrait la jeter. Donnons-nous la 4^{ème} roue et après on verra si cela fonctionne ou ne fonctionne pas ! » - M. RAFFAULT, EHPAD la Roche Bellusson

les dispositifs d'hébergement d'urgence interroge les acteurs. Leur insertion doit être travaillée dès 15-16 ans notamment pour les mineurs non accompagnés exclus des dispositifs en l'absence d'un titre de séjour.

- **Concernant la politique départementale en matière de santé mentale**, les acteurs s'interrogent sur la pertinence du lancement de certains appels à projet alors que les travaux pour l'élaboration du Projet territorial (PTSM) ne sont pas encore finalisés (exemples : appel à projet « psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent » ou « innovation en psychiatrie »).

- **Concernant la gestion des ressources humaines dans le secteur**, la fuite des professionnels vers le libéral et le public où les rémunérations sont plus attractives ainsi que les problématiques structurelles de recrutement dans les métiers du grand âge contraignent les associations dans la réalisation de leur mission.



« Les ARS n'étaient pas, au départ, taillées pour absorber une telle crise. On a dû s'organiser rapidement sans culture de la gestion de crise avec des effectifs peu importants. On a découvert une solidarité que l'on aurait jamais imaginé » - M. HARDY

Cette journée a également permis de faire un 1^{er} bilan de l'impact de la crise sanitaire sur les publics fragiles (augmentation des signalements de situations préoccupantes en protection de l'enfance, la précarisation de nouveaux publics, traumatisme psychologique des familles confrontées à un décès pendant la crise) et sur le rôle des acteurs de solidarité dans le département de l'Indre à savoir :

« Si le secteur du domicile n'avait pas répondu présent, la situation aurait été pire » - Mme DEGOUVILLE

- L'importance des solidarités interinstitutionnelles, surtout en début de crise pour poursuivre les accompagnements ;
- Le rôle déterminant du secteur du domicile et de l'aller-vers ;
- Le rôle crucial de l'articulation des libéraux, via les CPTS (Communautés professionnelles de territoire de santé) ;
- La volonté des acteurs de santé du département de faire vivre la démocratie sanitaire

Pour l'avenir, des actions concrètes ont été proposées

par les participants comme :

- Associer l'ensemble des acteurs de la santé aux concertations institutionnelles ;
- Poursuivre le déploiement des CPTS sur l'ensemble du département ;

« Nous ne pouvons plus se passer de la démocratie sanitaire en santé. Se passer de cette démocratie participative c'est se priver de la compréhension et de la capacité à se mobiliser des citoyens. » - Docteur MIGNOT

- Adapter les dispositifs type aide alimentaire aux besoins des nouveaux publics (familles monoparentales, travailleurs pauvres, étudiants) relativement autonome sur leur vie quotidienne ;
- Mettre en place le dispositif d'aide aux victimes pour les personnes ayant perdu un proche pendant la période du confinement.

« On s'est retrouvé seul pour prendre en charge toutes les personnes avec des pathologies lourdes hors COVID » - Mme BERTHAULT, Solidarité Accueil



Une crise sanitaire, accélérateur de la modernisation et de la coopération dans le secteur de l'action sociale et de la santé

Retour sur la Journée de rentrée de l'Indre-et-Loire du

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de participer et/ou d'intervenir :

- Nadège ARNAULT, Vice-Présidente, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Nicolas BARON, Directeur Enfance Famille, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Stéphanie BONNET, Directrice générale adjointe des Solidarités, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Martial BOURDAIS, Directeur Insertion, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Philippe CHALUMEAU, Député d'Indre-et-Loire
- Christelle CHARTIER, Chef de Service, MDPH 37
- Laëtitia CHEVALIER, Directrice adjointe à l'autonomie et directrice MDPH, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Sylvie DELAFONT, IEN ASH, Education Nationale
- Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire lutte contre l'exclusion
- Xavier GABILLAUD, Directeur, DDCS 37
- Martine MARZLOFF, Directrice, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Thierry MISPOULET, Directeur autonomie, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Cathy MUNSCH-MASSET, Conseil Régional
- Xavier PIQUES, Directeur, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Patricia PROCHASSON, Directrice, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Dominique STEFANINI-PEIGNE, Directrice, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Daniel RUIZ LOPEZ, Directeur, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Myriam SALLY-SCANZI, Directrice, Agence Régionale de Santé d'Indre-et-Loire

Une mobilisation des associations durant la crise sanitaire unanimement saluée

Durant cette journée de rentrée, l'ensemble des élus et des autorités a remercié les associations et a salué unanimement leur mobilisation durant la période de confinement car elles ont su faire preuve d'ingéniosité pour poursuivre mais aussi adapter leur accompagnement auprès des publics les plus fragiles, et développer des modalités de coopérations entre elles pour

« Toutes ces expériences, on les perçoit un peu comme un accélérateur de l'offre et qui devront être capitalisées pour proposer une évolution de l'offre peut-être plus pérenne ».
Mme SALLY-SCANZY

éviter des ruptures dans les parcours. Cette crise a accentué également les fragilités, et il est important de renforcer plus que jamais la coopération entre acteurs associatifs mais aussi avec et entre les acteurs institutionnels. La crise sanitaire se poursuit, et le département d'Indre-et-Loire, comme le confiait l'Agence Régionale de Santé, a vu un regain de l'épidémie sur son territoire, et plus particulièrement sur la Métropole. Les associations vont devoir rester encore

« La qualité du dialogue est un gage de qualité des réponses ». Mme MUNCH-MASSET

fortement mobilisées dans les mois à venir. Et c'est à cette occasion que le Conseil départemental a fait état de l'octroi d'une prime de 500 € par salarié pour les professionnels des établissements et services relevant de sa compétence, fortement impliqués lors du confinement.

Une transformation de l'offre et qui se poursuit

Les autorités ont précisé que la transformation de l'offre amorcée ces dernières années se poursuit. Dans le champ médico-social, elle se concrétise par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs facilitant l'inclusion (dispositifs d'accompagnement médico-éducatif en partenariat avec l'Education Nationale, école inclusive, habitat inclusif, etc.). Les communautés 360 se déploient également en s'appuyant sur les contrats locaux de santé pour favoriser les contacts de

« La crise a permis de consolider des liens car on a pu, tout au long, travailler ensemble » M. BARON

terrain afin d'identifier les besoins en terme

d'inclusion auprès des élus. Un axe de travail fort est identifié collectivement sur les listes d'attente pour l'accompagnement des jeunes en situation de handicap (avec 880 enfants en liste d'attente SESSAD !)

Dans le champ de l'Aide à domicile, le Conseil départemental a mis en place une stratégie avec pour ambition de mettre en place un tarif « complètement soutenable », ce qui nécessitera d'adapter l'offre.

Dans le champ social, la transformation de l'offre en



protection de l'enfance continue également et devrait être pleinement opérationnelle en 2021 selon le Conseil départemental. Une évaluation intermédiaire de l'offre sera réalisée pour évaluer l'impact de cette transformation menée depuis 2018 sur l'accompagnement des enfants et des jeunes.

Des attentes fortes sur les réformes liées à l'autonomie

Evoquées par Monsieur le député CHALUMEAU, les réformes attendues dans le champ de l'autonomie sont ambitieuses et devront s'accompagner des moyens dédiés : 5ème branche de la sécurité sociale autonomie, projet de loi Grand Age, etc. Au-delà des enjeux autour du développement de la logique domiciliaire ou de la rénovation des bâtiments, c'est aussi l'attractivité des métiers ainsi que la gouvernance des politiques de l'autonomie qui doivent être réinterrogées.

La modernisation des établissements et du domicile avec le déploiement du numérique doit se poursuivre également. Il est important de continuer à développer des passerelles entre les secteurs en repensant les prises en charge en tenant compte de la parole des

« La collaboration accrue avec le médico-social, c'est ce qui a permis une meilleure prise en compte des élèves et des enfants. Donc elle doit se poursuivre. » Mme DELAFONT,

usagers mais également en développant des réponses pour soutenir les aidants qui est un axe fort pour les autorités.

Une protection de l'enfance qui doit se penser dans sa globalité et pas uniquement sous le

« Le sujet des aidants est capital à traiter au-delà de l'accompagnement de la personne en elle-même » M. MISPOULET

prisme du placement

La protection de l'enfance ne se résume pas au placement, et le Conseil départemental l'a rappelé à l'occasion de cette journée de rentrée. Ainsi, la prévention, bien que moins visible, a une part importante dans le dispositif (ex : prévention spécialisée, action de soutien à la parentalité, etc.), tout

comme les actions en milieu ouvert. C'est pourquoi le département souhaite organiser des réponses graduées qui s'adaptent à chaque besoin. Pour autant, des solutions restent à trouver et à penser, y compris dans le cadre du placement, notamment pour les jeunes confiés à l'ASE et ayant également une orientation MDPH. Différents projets vont graviter autour de ces enfants et de leurs familles (PPE, PPI, etc.). Des travaux et des réflexions s'amorcent, notamment entre l'ASE et la MDPH pour mieux identifier cette population porteuse d'un handicap en fusionnant par exemple leurs bases de données. Le département souhaite mieux structurer le suivi des enfants confiés, y compris sur le versant de la santé en accentuant les articulations (en commençant en son sein entre la PMI et le pôle enfance) et en préparant les jeunes à l'autonomie lors de leur sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance en leur faisant bénéficier d'un contrat jeunes majeurs (augmentation de leur nombre).

Coopérer pour mieux accompagner les grands exclus

La crise a eu pour effet d'accélérer la mise en œuvre de différentes orientations politiques comme celle

« On ne peut pas penser tout par le prisme du placement, il est important d'avoir une action ciblée » M. BARON

relative au logement d'abord. Ainsi, la DDCS rappelait à cette occasion la nécessité de fluidifier l'hébergement vers le logement. Il est ainsi important d'apporter des réponses aux grands exclus qui ont été encore plus visibles durant le confinement. Ainsi, l'Etat continue de se mobiliser en essayant de déployer le dispositif « un chez soi d'abord ». Cette mobilisation passe aussi par la recherche de réponses pour les accueils d'urgence pour les femmes avec enfants, mais également pour les hommes isolés. Toute cette dynamique s'inscrit dans le plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté que le département déploie à un rythme plus soutenu avec des moyens complémentaires pour mieux mailler le territoire et mieux coopérer entre les différents acteurs pour co-construire des réponses. C'est dans ce cadre qu'un avenant à la convention sera signé entre le Conseil départemental et la Préfète.

Conclusion de la Présidente de l'URIOPSS Centre

La Présidente de l'URIOPSS Centre a remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à la journée de rentrée, car cela a permis de mettre en évidence de nombreuses questions essentielles pour notre secteur.

En effet, elle précise qu'il est apparu ces derniers mois, une accélération des coopérations du fait de la crise sanitaire et pendant celle-ci, entre les structures

« Dans le cadre du déploiement de la stratégie post crise, nous voulons pouvoir apporter des réponses supplémentaires aux conséquences de la crise » M. DOUCHEZ

sanitaires et médico-sociales et les autorités. Tout ceci s'étant fait de manière spontanée et correspondant à l'urgence de trouver des réponses pertinentes pour les personnes vulnérables.

Cette crise révèle notamment que :

- Les associations du secteur de l'action sociale et de la santé démontrent leur capacité d'initiatives et d'innovation. Elles doivent profiter de cette conjoncture favorable pour ne pas hésiter à faire émerger leur projet, et les faire murir vite.
- Les associations souhaitent être considérées comme co-acteur et co-constructeur des politiques publiques. Au-delà d'être consultées et de donner des avis qui sont insuffisamment pris en

compte, les associations demandent d'être davantage associées lors des schémas ou des planifications que ce soit de la part de l'Etat, des départements, des métropoles, etc.

- Les appels à projet ou à manifestation d'intérêt doivent être encore mieux articulés avec les remontées de terrain et de façon corolaire les financements doivent être sécurisés de manière pluri annuelle.
- L'émergence d'une complexité accrue des difficultés de certains de nos concitoyens sur le territoire commandent à continuer à élaborer nos modes de collaboration pour les fluidifier davantage, « le

temps des posture est terminée ». Une telle journée prétend y contribuer alors « continuons ensemble », et n'oublions pas qu'il est effectivement très important de se faire accompagner par d'autres acteurs, « il faut que nous allions vers eux pour

investiguer leurs capacités à nous étayer dans nos réponses aux besoins, et je pense que nous n'en avons pas beaucoup l'habitude et il faut que nous investissions ces champs ».



Chiffres et informations importants :

Vers une école plus inclusive : **ouverture d'une unité d'enseignement en maternelle (UEMA)** à Nazelle Négron avec le Sessad de l'Association La Boisnière, déploiement d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation en octobre 2020 avec l'Association Les Elfes en partenariat avec l'ADAPEI, passage de l'IME de Reugny en **DAME** en octobre sur le polyhandicap ;

Des listes d'attentes inquiétantes : **880 enfants en liste d'attente** pour une place en SESSAD, 140 jeunes adultes en attente de place (amendement CRETON) ;

La mise en place de nouveaux dispositifs pour éviter les ruptures de parcours : développement d'une offre supplémentaire par le CESAP pour **les situations complexes**, mise en place d'une plateforme d'orientation et de coordination TND porté par le CHU, création d'un **5^{ème} groupe d'entraide** pour les personnes handicapées autistes porté par l'ADMR Les Maisonnées, une maison Innovante sur l'habitat inclusif à l'EHPAD la Thibaudière ;

Un appel à projet sur l'habitat inclusif lancé par l'ARS et le Conseil départemental (date limite de dépôt des dossiers : novembre 2020).



Les acteurs associatifs, partenaires d'une action publique en pleine mutation

Retour sur la Journée de rentrée du Loir-et-Cher du 29/09/2020

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de participer et/ou d'intervenir :

- Geneviève BARABAN, conseillère départementale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Valérie BORNECH, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Stéphane CADORET, Directeur général adjoint, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Charlotte COUFFRANT, Direction Projet JOB 41, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Philippe CHOQUEUX, DDSCPP Loir et Cher
- Emeline DELAVILLE, Direction Enfance Famille, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Romain DELMON, Secrétariat général, Préfecture
- Amélie DIETLIN, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Mme EL BOURJI-FIRMIN, IEN-ASH, Education Nationale
- Graziela PEREIRA, CLS
- Thierry GUIARD, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- M. HUET, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Mme LECLERCQ, Vice-présidente, Conseil Régional
- Stéphanie MAGNAIN-THILL, directrice adjointe prévention, orientation et évaluation PA/PH, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Andréa MAILLIER Andréa, Directrice enfance Famille, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Carole MAHIEU-LEICHER, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Catherine MOREL, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Sandrine PELLERIN, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Evelyne POIREAU, responsable pôle 3E, DIRECCTE du Loir-et-Cher
- Virginie PORTEVIN, Direction Enfance Famille, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Mme VALENTE, Insertion Action Sociale Territoriale, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Emmanuel ROUAULT, Directeur de l'autonomie et de la MDPH, Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Olivier SERVAIRE-LORENZET, Président du Conseil Territorial de Santé du Loir-et-Cher
- Eric VAN WANSSENHOVE, Directeur, ARS Loir-et-Cher

Introduction de Loïc TYTGAT, Délégué GLASS

« La quête du sens,

Pour sortir de la crise, des compagnies australiennes et asiatiques proposent des vols qui décollent et atterrissent au même endroit. Baptisé vol vers nulle part, les personnes payent entre 500€ et 2000€ pour aller de Sidney ... à Sidney.

Vous connaissez mon attachement féroce à la question du sens. Vous savez comment potentiellement notre secteur est à la fois, pour ceux qui y travaillent, en perte de sens et pour ceux qui n'y travaillent pas, une quête de sens. Le champ social et médico-social constitue un domaine particulièrement attractif, avec des métiers qui

de se sentir utile à la société et en accord avec soi-même. Il constitue aussi pour ceux qui y travaillent une frustration avec une reconnaissance qui n'est pas au rendez-vous et des injonctions parfois trop paradoxales.

Devant ces paradoxes, le secteur peine parfois à recruter, notamment en EHPAD et dans les services à domicile...

Deuxième paradoxe L'homme providentiel ... ce mythe à la française... Incarné par chaque président de la Vème république et encore plébiscité à ce jour, à en croire les sondages, par 65% des Français.

De l'autre côté, des institutions qui se déconcentrent, se décentralise, se

permettent différencie.

Au passage, la déconcentration : c'est à la fois l'action de déconcentrer quelque chose mais aussi l'état de quelqu'un qui a perdu la capacité de se concentrer sur quelque chose. Vous avouerez que c'est pour le moins déconcertant !

Chaque situation de crise nous force à plaider pour une décentralisation plus assumée, pour faciliter les décisions rapides. Une décentralisation qui devra concerner ARS, hôpital et médico-social. Avec quelle redistribution des compétences ?

Et puis il y a les Territoires, porteurs d'actions différenciées, une initiative qu'il faut encourager, sans, pour autant creuser les inégalités entre les

Territoires

L'homme providentiel, la crise. Que nous dit cette croyance sur les formes de management ?

Où en sont nos modèles managériaux à ce jour ? Comment s'organisent nos organisations pour être plus réactives ? Plus agiles ?

Réponses accompagnées pour tous, plan d'accompagnement globaux : on peut aussi assister à une déresponsabilisation individuelle de chaque acteur, une forme de dilution alors même que cette réponse à plusieurs devrait renforcer la place de chacun.

La quête du sens, c'est exactement ce que nous vous proposons aujourd'hui au travers de 4 tables rondes, pour mieux accompagner vos équipes, pour rendre plus visible vos actions, pour savoir où l'on va.

La quête du sens pour les profession-

nels, mais surtout pour « l'utilisateur » d'aujourd'hui. Celui-là même qui doit se frayer un chemin dans les méandres et les subtilités des dispositifs qui s'offrent à lui, celui-là même qui doit avoir lu quatre fois « introduction à la pensée complexe » pour trouver son chemin, pour prétendre organiser son parcours.

Les associations se doivent de jouer un rôle pour simplifier l'accès au droit des personnes. Les organisations de travail peuvent s'assouplir, les enjeux de pouvoirs peuvent s'estomper pour laisser la place à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs.

Décentralisons le management, déconcentrons les organisations. Redonnons du pouvoir décisionnel à l'ensemble, affirmons l'auto-détermination pour les personnes.

Notre force militante doit permettre de

conserver notre responsabilité partagée. Celle qui garantit l'émergence de réel parcours de vie pour les personnes. Cette responsabilité qui aiguille l'autre, cette responsabilité qui implique, qui rend chaque acteur de l'accompagnement comme un maillon indispensable au bien-être de la personne, la responsabilisation qui permet l'autodétermination.

Je vous propose d'être encore plus responsables, construisons des organisations qui rendent responsable, faisons en sorte que le voyage proposé aux personnes accompagnées soit d'une utilité certaine, et non un statu Co.

Ne volons pas de Sydney à Sydney, ni aujourd'hui,ni demain, auprès des personnes que l'on accompagne. »

L.TYTGAT

Un investissement de tous pendant la crise

Associations et autorités sont restées fortement mobilisées et investies durant la crise sanitaire. Cette crise a mis un coup de frein dans les projets et les perspectives d'évolution du secteur de l'action sociale et de la santé, mais a plus que jamais montré l'importance de la solidarité envers les publics les plus vulnérables qui ont été particulièrement touchés. Certes, certains dossiers ont pu prendre un peu de retard, mais les autorités ont rappelé que les projets doivent continuer à se

développer et à être accompagnés par ces dernières (stratégie de prévention et de protection de l'enfance, prototypage, équipe de soutien à la scolarisation, etc.). Cette crise est loin d'être terminée. Pour autant, il est important de reconnaître l'investissement de chaque professionnel intervenant dans les associations de l'action sociale et de la santé. Et comme le rappelait le Conseil départemental, cette reconnaissance, au-delà des paroles, doit aussi être financière. Des primes ont été accordées dans les associations bénéficiant d'un financement Assurance maladie ou Etat. Elles restent

« L'ARS est fortement recentrée sur la lutte contre la pandémie, c'est notre priorité, et elle mobilise beaucoup de ressources » M. VAN WASSENHOVE

« Vous les associations, il est nécessaire que votre activité continue » « La capacité des différents partenaires à travailler ensemble, c'est une grande richesse. » M. DELMON

incertaines encore pour les structures relevant de la compétence du Conseil départemental, même si des financements ont été octroyés dans les services d'Aide à domicile. Le Conseil départemental entend que l'Etat poursuive son engagement financier à ses côtés pour les autres secteurs.

M CADORET : « Ne nous appelez plus « autorité de contrôle » ! »

M TYTGAT : « D'accord, alors ne nous appelez plus « opérateurs » ! ».

L'investissement des autorités dans les politiques publiques

Les politiques publiques ont fortement évolué ces dernières années : plus d'inclusion, plus d'aller-vers, etc. Or le Conseil départemental a rappelé que les actions définies dans le cadre de ces politiques doivent avoir un « réel impact sociétal » et le Conseil départe-

« le Conseil départemental, ce n'est pas qu'une « instance guichetière » » M. CADORET

mental s'y investit (prévention, protection de l'enfance, insertion, solidarités, illettrisme et illettrisme etc.). Afin de mesurer cet impact, il apparaît donc nécessaire de mettre en place une démarche d'évaluation des politiques publiques, avec l'ensemble des acteurs, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

Formations pour les salariés et bénévoles

Janvier—Février 2021

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

N°	Thème	Date	Intervenant	Tarif
50	Réaliser un retour d'expérience de situations difficiles au service de la cohésion d'équipe (Formation à distance)	7 janvier et 9 février (2 x 3h) + cas pratique en intersession	Catherine PASSERAT BOULADE	295€
14	Maîtrise l'annualisation du temps de travail	15 janvier	Louis Philippe. BICHON	295€
15	Mettre en place un plan de prévention des risques professionnels adapté à son organisation (Formation à distance)	14 et 18 janvier (3 x 2h) + cas pratique en intersession	Catherine AUDIAS	295€
1	CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation	19 janvier	Jacques PRIETO	295€
29	Mettre en œuvre des mutualisations de personnel : conséquence en droit social	4 février	Catherine AUDIAS	295€
16	Exercer le pouvoir disciplinaire	5 février	Louis Philippe. Bichon	285€

NOUVEAU

Prochaines formations dont vous trouverez le programme sur notre site internet

N°	Thème	Date	Intervenant	Tarif
17	Piloter et animer les instances représentatives du personnel (CSE + organisations syndicales)	8 et 9 février	Catherine AUDIAS	590€
18	Identifier et maîtriser les droits et obligations de l'association en matière de congés payés et jours fériés	16 février	Agnès BLONDEAU	295€



Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance



Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles
(programmes sur uriopss.centre.fr)

GESTION - CPOM : appréhender les enjeux de la contractualisation	11 février	Jacques PRIETO
GOUVERNANCE ASSOCIATIVE - Appréhender le rôle et les responsabilités des administrateurs	15 février	Emilie ROY

Pratiques professionnelles	1 jour	7 janvier 2021 9h-12h30 / 13h30-17h
N°50 Réaliser un retour d'expérience de situations difficiles au service de la cohésion d'équipe		

Intervenant : Dr Christine PASSERAT-BOULADE
Consultante-formatrice en management médical, qualité et gestion des risques

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Tout professionnel du secteur social et médico-social

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA. Alternance d'apports théoriques et d'apports méthodologiques.

Echanges à partir des retours d'expérience des participants

Support de formation en vidéoprojection remis sur papier à l'issue de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Un cas pratique est traité au fil de la formation. Il est proposé par le formateur ou issu de l'expérience des participants.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Capacité maximum : 14 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Contribuer au développement de la culture de la gestion des risques au sein de l'établissement en réalisant des retours d'expérience sur la gestion des situations difficiles
- S'approprier en équipe une technique d'analyse et de résolution de problème
- Savoir analyser les causes pour engager des actions correctives
- Élaborer un plan d'actions priorisé en s'appuyant sur un outil de cartographie des risques

Programme

• Matin :

Accueil des participants

Présentation du programme, des objectifs et de l'architecture de la formation

Tour de table sur les attentes des participants

Apports théoriques :

- Définir les fondements et les objectifs d'un retour d'expérience
- Qualifier le problème à résoudre
- Connaître les méthodes d'analyse des causes et de résolution de problèmes: 5 M;5 pourquoi...
- Élaborer un plan d'actions priorisé en s'appuyant sur un outil de cartographie des risques (calcul de criticité: C=FxG)

• Après-midi :

Mise en situation autour d'un cas pratique

- S'approprier une technique en équipe
- Présenter les travaux oralement

Tour de table de clôture

Droit social
N°14 Maîtriser l'annualisation du temps de travail

1 jour

15 janvier 2021
 9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, des plannings

Les stagiaires peuvent venir avec leur accord d'annualisation ou avec leur projet d'accord pour examiner avec le formateur ses modalités propres d'application.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Support d'animation utilisé en

vidéo projection remis sur support papier

Alliance d'apports théoriques et pratiques

Exemples de calculs

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation : étude de cas pratiques

Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique précis de deux dispositifs de répartition du temps de travail sur une période annuelle : la modulation, et les jours de RTT sur l'année.
- Comprendre le mécanisme de la gestion annuelle du temps de travail
- Distinguer la situation particulière des temps partiels. • Construire des plannings conformes aux limites conventionnelles.
- Analyser les conséquences des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail (absences indemnisées ou non, entrées/sorties en cours d'année).

Programme

Introduction :

- Les notions d'annualisation : dérogation au droit commun, modulation, jours de RTT sur l'année, forfait annuel en heures ou en jours.
- La situation des cadres.

Les sources de la réglementation

- L'évolution des règles légales
- L'inventaire des règles conventionnelles (accords de branche, et conventions collectives)

Le cas particulier du temps partiel sur l'année

- Un cadre conventionnel strict
- La rédaction du contrat de travail

Les éléments de construction des plannings

- Amplitude maximum quotidienne
- Durées minimales et maximales quotidiennes
- Coupures et séquences de travail quotidiennes (temps plein ou temps partiel)
- Pause de 20 mn dans une journée de travail
- Durée minimum du temps de repas
- Repos entre deux journées de travail (principe et dérogations)
- Durée minimum hebdomadaire
- Durée maximum hebdomadaire
- Les particularités du travail de nuit.

Le traitement des heures supplémentaires

- L'appréciation dans un cadre hebdomadaire ou annuel
- Les contreparties aux heures supplémentaires suivant l'effectif de l'entreprise (salaire ou « récupération »)

La gestion des années incomplètes

- L'incidence des absences sur le décompte annuel du temps de travail
- L'impact des entrées et sorties en cours d'année sur la durée du travail et le solde de tout compte

Les modalités d'enregistrement du temps de travail

Droit social N°15 Mettre en place un plan de prévention des risques professionnels adapté à son organisation	7 heures	14 janvier 2021 14h-16h 18 janvier 2021 9h-11h & 15h-17h
---	-----------------	---

Intervenant : Catherine AUDIAS,

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Coût : 295 €

Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, responsables des ressources humaines et tout autre cadre de direction. Toute personne référente en charge de la prévention des risques.

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle). Un contact ainsi qu'un lien de connexion vous seront adressés en amont afin de vous aider si vous rencontrez des problèmes techniques lors de la connexion.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel découpée en 3 classes virtuelles et 2 temps de travail personnel en intersession.

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Outil : TEAMS

L'organisation et la conduite de la prévention des risques professionnels incombent à l'employeur mais aussi aux encadrants de proximité. Ils doivent respecter et faire respecter les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité. La formation propose à toute personne en situation de responsabilité de s'approprier la stratégie adéquate pour s'y conformer, impliquer son équipe dans la prévention et s'engager dans une démarche de maîtrise des risques partagée par tous et d'élaborer un plan d'actions afin d'en faire une priorité partagée.

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser à la démarche participative de la prévention des risques professionnels
- Savoir rédiger le document unique
- Savoir élaborer le plan d'actions relatif à la pénibilité

Programme

Classe virtuelle 1 : 14 janvier—14h-16h

Présentation de la législation relative à la prévention des risques professionnels

Définition des rôles et des responsabilités

- Des employeurs
- Des élus du CSE
- De la commission sécurité santé au travail
- De la médecine du travail

INTERSESSION: Recherche individuelle sur les grandes familles de risques professionnels et les unités de travail

Classe virtuelle 2 : 18 janvier—9h-11h

Présentation de la démarche de prévention des risques professionnels et des outils méthodologiques nécessaires

Présentation d'un exemple de rédaction du document unique et analyse

INTERSESSION : Réflexion individuelle autour du document unique

Classe virtuelle 3: 18 janvier—15h-17h

Mise en place du suivi et de l'évaluation de la prévention des risques professionnels

Présentation du plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail et aux RPS

Présentation d'un plan de continuité de l'activité (PCA)

Gestion, comptabilité, tarification

N°1 CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation

1 jour

19 janvier 2021
9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Jacques PRIETO, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d'un modèle de CPOM. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Permettre au participant de disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (pluri-établissements), voire pluri-financeurs (CPOM Tripartite) d'Objectifs et de Moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui peut remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques.
- Appréhender les avantages et inconvénients ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

Programme

- Les bases légales et règlementaires : démarche volontaire ou imposée ?
 - o Evolution du cadre juridique
 - o Le CPOM : un contrat entre l'association et un ou plusieurs financeurs :
 - Pluri-annualité
 - Pluri-établissements
- La clarification des objectifs à contractualiser et la place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : volet stratégique du CPOM.
 - o Les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM
 - o Les outils nécessaires à la préparation et la négociation d'un CPOM
 - o Le diagnostic préalable
 - La gestion des ressources humaines
 - Les objectifs budgétaires et financiers
- La contractualisation
 - o Contenu et structuration d'un CPOM
 - o Comment passer de l'état des lieux aux fiches actions (déterminer les valeurs cibles)
 - o Les points incontournables
- Un budget pour 5 Ans : l'EPRD
 - o Réactualisation du budget : comment déterminer le BBZ (budget base « 0 »)
 - o Les 3 derniers comptes administratifs : base de référence
 - o La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
 - o L'EPRD : le cadre budgétaire et financier du CPOM
 - o Les indicateurs clés d'analyse financière

Ressources humaines et management

N°29 Mettre en œuvre des mutualisations de personnel : conséquences en droit social

1 jour

4 février 2021
9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Catherine AUDIAS,

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Coût : 295 €

Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, DRH, RRH, chefs de service ou tout cadre en charge de la mise en œuvre et de la gestion de la mutualisation du personnel.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre juridique de la mutualisation de personnel
- Identifier les axes de mutualisation

Programme

Dans une période aussi bouleversée et incertaine, les établissements ont besoin d'avoir recours, ponctuellement, à la mutualisation de leur personnel salarié. Cette démarche, aussi solidaire soit-elle, n'est pas sans imposer une grande rigueur dans l'organisation du travail et la rédaction des conventions de mise à disposition. Cette session de formation permettra aux responsables associatifs de préparer et de sécuriser juridiquement le prêt de personnel à titre gratuit.

Un cadre à définir

- Identifier le cadre légal et réglementaire de la mutualisation ou mise à disposition de personnel
- Identifier les différentes solutions légales et conventionnelles
- Connaître les risques et les enjeux

Préparer et conduire un diagnostic partagé préalable à la mutualisation

- Les outils à mobiliser : grille d'analyse, les indicateurs, les tableaux de bord
- Les thématiques à explorer
- Présentation et utilisation du diagnostic

Construire la convention de mise à disposition du personnel

Les conséquences juridiques et RH de la mutualisation ou mise à disposition de personnel

- Sur la responsabilité de l'employeur
- Sur la responsabilité de la structure d'accueil
- Le statut individuel et collectif du salarié

Droit social

N°16 Exercer le pouvoir disciplinaire

1 jour

5 février 2021
9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Maître Louis-Philippe BICHON
Avocat conseil en droit social

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :
Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines, Chefs de service

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA. Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Connaître l'étendue du pouvoir de direction de l'employeur
- Prendre la mesure des comportements fautifs et adapter la sanction
- Savoir rédiger le règlement intérieur ou une lettre de notification d'une sanction
- Discerner pouvoir disciplinaire et harcèlement moral.

Programme

Introduction :

- La légitimité du pouvoir disciplinaire
- Les détenteurs du pouvoir disciplinaire
- Les notions de faute et de sanction
- Distinction entre faute disciplinaire et faute professionnelle

1 Connaître les limites au droit de sanctionner :

- La liberté d'expression
- La discrimination
- Prescription des fautes et prescription des sanctions

2 Discerner pouvoir disciplinaire et harcèlement moral :

- La définition du harcèlement moral
- Rôle des représentants du personnel
- La question de la charge de la preuve
- Les évolutions jurisprudentielles

3 Rédiger le règlement intérieur :

- Objet et associations concernées
- Contenu et modèle de règlement
- Sanctions hors règlement intérieur

4 Echelle des sanctions :

- Observation, blâme, avertissement, mise à pied disciplinaire
- Les sanctions interdites

5 La procédure disciplinaire :

- La question de l'obligation de respecter une procédure
- Le déroulement de la procédure

6 Le licenciement pour faute disciplinaire :

- Les motifs de licenciement (faute légère, grave, ou lourde)
- Procédure et mise à pied conservatoire
- La rédaction de la lettre de licenciement (modèle)
- Les suites du licenciement en fonction du motif retenu (indemnité de licenciement, préavis, indemnité compensatrice de congés payés, Pôle emploi).

Ce document est à photocopier autant de fois que nécessaire – un bulletin d'inscription par stage

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

Organisme :

Nom de la structure :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du Responsable : **(obligatoire)**

Mail du Responsable : **(obligatoire)**

Numéro d'adhérent : CC

Stagiaire(s) :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage : Intitulé

N° Date(s)

Coût X nombre de personne(s) Coût total = €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement.
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss.centre@wanadoo.fr — www.uriopss-centre.fr



L'innovation au cœur des politiques publiques

« C'est ensemble que nous construisons, nous réajustons et nous réinventons les choses » Mme MAGNAIN-THILL

La création de nouvelles structures en protection de l'enfance ou encore la plateforme Job 41 dans le secteur de l'insertion mises en avant par le Conseil départemental, illustrent la volonté des élus d'innover pour adapter les réponses aux besoins des publics. De son côté, le Conseil régional a insisté sur l'importance de sortir des logiques de silos pour innover notamment en matière d'attractivité des métiers.

L'attractivité des métiers, un réel enjeu pour le secteur de l'action sociale et de la santé dans les années à venir

De nombreuses associations sont confrontées à des problématiques de recrutement qui réinterrogent fortement la question de l'attractivité des métiers. Pour tenter d'y répondre, le Conseil départemental a développé dans son programme départemental de l'insertion (PDI), des axes sur les questions de mobilité et de l'accès à l'emploi. Ainsi, il a autorisé les bénéficiaires du RSA à cumuler RSA et salaires sur des métiers en tension, notamment dans les services à la personne. L'objectif étant de structurer les parcours pour rendre l'accès au travail plus rapide.

Cette question de l'emploi est aussi une préoccupation du Conseil régional qui s'y engage autour de « valeurs essentielles de solidarités au cœur de son action pour mieux vivre sur les territoires ». Cet engagement se concrétise autour de différentes politiques relatives à l'emploi, la formation et l'aménagement du territoire. En effet, le Conseil régional est bien conscient des diffi-

cultés d'attractivité rencontrées par le secteur de l'action sociale et de la santé. Ainsi, dans le cadre du programme 100% santé, les nombres de personnes en formation ont été augmentés : plus 25% d'infirmières, plus 25% d'aides-soignants, plus 25% de kinésithérapeutes, etc. Le plan d'investissement des compétences est également mobilisé ainsi que le dispositif Défi qui fonctionne bien dans le domaine de la santé ou du social, et pour lequel le Conseil départemental s'est aussi associé. Cette question de l'emploi et de l'attractivité est ainsi cruciale dans le secteur, et c'est pourquoi le Conseil régional a aussi mis en place différents outils pour travailler sur l'orientation tout au long de la vie sans oublier l'enjeu de mixité dans les formations. L'Etat s'engage aussi aux côtés des

collectivités locales sur ces questions, notamment en mobilisant des aides exceptionnelles dans le cadre du plan de relance (Aide à l'emploi, Aide à l'apprentissage, etc.) ou encore en les dispositifs d'emplois francs.

Le prototypage dans le secteur de l'autonomie, un enjeu à court terme pour le Conseil départemental

Le Conseil départemental travaille avec l'Agence Régionale de Santé sur « le prototypage » qui repose notamment sur l'idée d'une gouvernance partagée avec la mise en place de pôles territoriaux pour découper les politiques de l'autonomie. Ce prototypage permettra ainsi d'allier égalité des chances, sou-

« Ma préoccupation est que les personnes aient une prise en charge de qualité et respectueuse de la personne » « pensons global, agissons local »

« Donc cela suppose de faire confiance aux opérateurs, ce qui est fondamental » « la territorialisation c'est la confiance dans les opérateurs »

« Le Conseil départemental n'a pas vocation à piloter la gouvernance mais un rôle d'assemblée » M. CADORET

plesse, simplification et autonomie, y compris sous l'angle du financement. Le prototypage doit ainsi permettre une réflexion entre tous les

acteurs (ARS, Conseil départemental, associations, Conseil territorial en Santé, etc.). L'enjeu est de territorialiser les actions sur les bassins de vie en les confiant à des acteurs dans le cadre d'un contrat d'objectif de territoire. Le Conseil départemental souhaite présenter ce projet au gouvernement avant l'adoption du projet de loi sur le grand âge.

Se mobiliser pour accompagner les personnes en grande exclusion

Bien que le secteur de l'insertion par l'activité économique soit en tension, la DIRECCTE a précisé que les acteurs ont dû innover et trouver des réponses pour les publics qu'ils accompagnent, et cela a été encore plus prégnant pendant la crise sanitaire. L'investissement du Conseil départemental notamment en termes de co-financement a également beaucoup aidé.

En effet, le département poursuit son engagement de développer des actions en faveur de l'accès et du retour à l'emploi de ces personnes dans le programme départemental d'insertion. Un des enjeux sera également de travailler sur la fluidité des parcours, la fracture du numérique et le partenariat.

Un département qui s'engage pour la protection de l'enfance

La crise a fragilisé le dispositif de protection de l'enfance (ex : plus de signalements pour les tous petits, des situations qui arrivent en urgence, etc.). Toutefois des modalités de coopérations ont été mises en place et des solutions ont été construites notamment avec l'ITEP.

Le Conseil départemental s'engage fortement en 2020 pour la protection de l'enfance notamment en contractualisant avec l'Etat dans

« C'est en partageant nos difficultés et nos propositions que nous arriverons à construire des réponses adaptées » Mme MAILLIER

le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance avec deux axes forts : l'un autour de la prévention pour accompagner le plus tôt possible ainsi qu'un autre autour de la sortie du dispositif de l'aide sociale à l'enfance pour les jeunes majeurs. Ces engagements se traduisent à travers différentes actions : renforcement des missions de la PMI, de la CRIP, mise en place d'une équipe mobile de prévention pour soutenir les professionnels lorsqu'une situation est repérée comme fragile, etc. Et dans le domaine de la prévention, le Conseil départemental est allé plus loin, dans le cadre des travaux

« Il faut rattraper le retard de la psychiatrie publique en termes de moyens humains et financiers » M. SERVAIRE-LORENZET

du schéma, en proposant une définition de la prévention construite de manière pluri institutionnelle avec des représentants des différents services, institutions et professionnels. Un référentiel de la prévention a même été construit. Le Conseil départemental travaille également sur la prise en charge des situations complexes avec l'ARS et lancera au printemps un appel à projet pour la mise en place d'un dispositif comprenant des places d'accueils d'urgence et de répit, ainsi qu'une équipe mobile en soutien des établissements et services. La parole des jeunes sera également prise compte conformément à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance avec le souhait du Conseil départemental de mettre en place un Conseil de la Vie Social associé à l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance afin que les jeunes soient parties prenantes dans la construction des politiques publiques.

Des actions pour toujours plus d'inclusion

Axe fort des politiques publiques, l'inclusion est au cœur des enjeux dans le département du Loir-et-Cher. Ainsi, une fiche action du schéma autonomie tend à faciliter et favoriser l'inclusion le plus tôt possible pour garantir les parcours de vie. Le souhait étant de

« Nous courrons tous après le temps, comment se réunir efficacement mais tous ensemble autour de la table pour optimiser ces temps autour de la personne avec des équipes pluridisciplinaires qui transcendent les institutions » Mme MAGNAIN-THILL

pouvoir repérer le plus tôt possible pour favoriser la prévention, et de travailler des nouveaux partenariats.

Inclusion à tous les âges, y compris pour les enfants afin de prévenir les ruptures. Un travail est ainsi réalisé entre l'éducation nationale et l'ARS sur une équipe mobile d'appui à la scolarisation ainsi qu'au développement de nouveaux dispositifs comme une prochaine UEMA autisme lorsque le lieu d'implantation sera trouvé. Parallèlement, la transformation en dispositif se poursuit, après les DITEP, les travaux sur les DAME avancent.

Un CTS, engagé dans la politique autonomie

Le Conseil territorial de santé essaie de faire au mieux dans la définition des politiques publiques et a engagé différents chantiers : santé mentale, relation ville-hôpital, création labo e-santé 41 (transformation du numérique), chantier autisme, projet Alliance de santé 41 etc. L'enjeu étant le pilotage

du système de santé demain dans le cadre du SEGUR. Sans pour autant oublier un enjeu important dans le cadre du projet territorial de santé autour de la psychiatrie.



Chiffres et informations importants :

Mise en place d'une **plateforme 100% santé** par le Conseil régional ;

Enfance : **6 professionnels au sein de la PMI** pour développer des interventions précoces dès la grossesse, Renforcement de la CRIP avec 7 professionnels sur le terrain ; lancement d'un **appel à projet sur les problématiques complexes** avec 7 places d'accueil d'urgence et quelques places de répit et la mise en place **d'une équipe mobile** pour une opérationnalité en 2021 ;

Inclusion : Tenue du **Comité départemental de suivi de l'école inclusive** à la Toussaint avec une co-présidence Education nationale, ARS et MDPH ; **3 ouvertures d'unités d'enseignement externalisées** (2 en écoles élémentaires et 1 en collège) ; ouverture de 70 places d'ULIS ;

Insertion : depuis juin 2020, augmentation significative des **demandes du RSA** avec plus de 600 foyers en plus ; engagement de 500 000 à 540 000 € de l'Etat et du Conseil départemental dans le cadre d'un avenant à la convention « Stratégie pauvreté » ;

Autonomie : Escalier 41 porteur du **DAC** ; 3 millions d'euros supplémentaire par an prévu dans le **schéma autonomie**.



Les acteurs associatifs, partenaires d'une action publique en pleine mutation

Retour sur la Journée de rentrée du Loiret du 02/10/2020

Autorités et représentants nous ayant fait le plaisir de participer à nos travaux :

- Christian BRAUX, Conseiller Départemental du Loiret, Commission de l'Enfance, des Personnes âgées et du Handicap
- Luc CHAPERON, DGS, Conseil Départemental du Loiret
- Isabelle DELAUNAY, Directrice des Ressources et de l'Offre médico-sociale, Conseil Départemental du Loiret
- Gérard DUPATY, Conseiller Départemental du Loiret, Commission du Logement et de l'Insertion.
- Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire à la lutte contre la pauvreté
- Catherine FAYET, Directrice Départementale de l'ARS du Loiret
- Pierre GABERT, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH)
- Jacky GUERINEAU, DGA, Conseil Départemental du Loiret
- Romaric GUYON, Directeur Enfance Famille, Conseil Départemental du Loiret
- Géraud TARDIF, Directeur Départemental de la Cohésion sociale, DRDJSCS CVL, Loiret
- Nicolas TEXIER, Chef de pôle « Politiques Sociales de l'Hébergement et du Logement », DRDJSCS CVL, Loiret

Alors que nous ressentions tous le besoin de nous retrouver après cette période inédite et critique de confinement et que tout avait été prévu pour vous accueillir dans les meilleures conditions, nous avons été contraints de revoir notre copie et d'organiser cette journée en restreignant la participation aux autorités et aux membres du conseil d'administration de l'URIOPSS. C'est bien loin du format que nous veillons à proposer chaque année et qui vise à permettre la rencontre, les échanges, les débats, l'interconnaissance entre les associations et les autorités.

Dans ce contexte, nous remercions les intervenants qui se sont mobilisés et ont pris du temps pour partager avec nous leurs priorités ainsi que nos adhérents qui ont participé à nos travaux malgré les limites du format proposé. Nous continuons ensemble à faire preuve d'imagination pour poursuivre nos échanges. Bien sûr la crise COVID a occupé une partie des échanges : points de vigilance proposés par la DDARS 45 en introduction, enseignements, conséquences,

perspectives... mais n'a pas figé les débats puisqu'ont également été abordés les sujets suivants : le projet de mesure unique dans le champ de la Protection de l'Enfance, l'habitat inclusif, l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, les CPOM, l'état d'avancement des chantiers Dispositif d'appui à la coordination, du Projet Territorial de Santé Mentale, la contractualisation entre l'Etat et le Conseil départemental dans le cadre de la stratégie Enfance et de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, etc.

Si la crise COVID a considérablement freiné la mise en œuvre et le déploiement des projets sur la période de mars à août 2020, ces derniers n'ont pas été abandonnés. Figurent au 1^{er} plan des chantiers pour les mois à venir :

Au niveau de la DDARS 45 :

Après une introduction centrée sur la situation COVID au 2 octobre dans le Loiret, Madame Fayet a présenté les perspectives de travail de la délégation pour les mois à venir à savoir :

- Poursuivre les travaux relatifs au CPOM avec un réajustement du calendrier
- Déployer le Dispositif d'appui à la coordination (DAC)
- Poursuivre les travaux autour du décroisement entre secteur sanitaire et le médico-social avec :
 - Le partenariat EHPAD/HAD ;
 - Le lien avec le GHT par rapport à la filière gériatrique avec l'intervention des équipes du CHRO dans 2 EHPAD pour aménager au mieux une sectorisation Covid ;
 - Le lien à travailler entre la médecine de ville sur les parcours avec l'intégration des travaux de déploiement des Systèmes d'Information et en lien avec le DAC ;
 - L'intégration par les ESMS dans leur projet de service d'une capacité de coordination avec les organisations de santé qui se structurent dans les territoires (CPTS, DAC, GHT,...) ;
- Finaliser les travaux du Projet territorial de santé mentale (PTSM) et la mise en place d'une commission psychiatrique de territoire

Au niveau du Conseil départemental du Loiret

Investir dans la prévention et renforcer les moyens des acteurs concernés : renfort de la PMI, renfort



des sages-femmes à Gien, Pithiviers, création d'une équipe dédiée pour la gestion des agréments des assistants familiaux.

- Poursuivre le travail sur la mesure unique dans le champ de la protection de l'enfance : travaux en 2021 pour une mise en œuvre au 01/01/2022
- Proposer un nouvel accompagnement pour les jeunes majeurs avec la mise en place du dispositif Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI).
- Réaliser un état des lieux avec la DDARS du fonctionnement et des problématiques rencontrées sur le terrain par les services d'aide à domicile (SAAD) et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (étude ORS).
- Evaluer l'impact de la crise COVID sur les ESMS en termes de pertes financières (dues aux pertes d'activité, à l'absence des résidents, etc.).
- Renforcer l'offre sur le secteur de l'insertion par l'activité économique.
- Développer l'offre de mobilité pour permettre l'accès à la formation et à l'emploi.
- Renforcer les liens entre ESAT et milieu ordinaire pour poursuivre l'insertion des travailleurs handicapés dans le milieu ordinaire.

Au niveau des services de la Cohésion sociale

- Mettre en place de nouvelles solutions qui permettent aux travailleurs sociaux et aux personnes d'avoir une gamme de solutions pour s'adapter à chaque situation. Ex: IML, Pensions de famille, accès au logement, accompagnement vers et dans le logement (AVDL), dispositif Un Chez Soi D'abord pour lier besoin social avec besoin sanitaire, résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) pour limiter le recours à l'hôtel, offre d'hébergement en direction de publics spécifiques et notamment les sortants de prison, etc.
- Poursuivre la transformation numérique pour sécuriser le fonctionnement associatif, mieux accom-

pagner les personnes et les rendre autonome dans leurs démarches.

- Renforcer les plans de continuité d'activité : sujet aussi important, lié au numérique concernant le télétravail.
- Préparer la nouvelle organisation territoriale de l'Etat

Pour le Commissaire à la lutte contre la pauvreté

- Continuer à avancer sur les mesures socles
- Renforcer l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA
- Renforcer l'accueil inconditionnel de proximité
- Apporter une contribution sociale au plan de relance
- Déployer de nouvelles organisations, coordinations pour sécuriser l'accès aux besoins essentiels : aide alimentaire, mise à l'abri, hébergement et logement, accès à la santé, accès aux droits car la crise va COVID va favoriser l'augmentation de la précarité

« Au niveau territorial, nous misons beaucoup sur la capacité à discuter et souvent à trouver les moyens de collaborer, nous ne sommes pas d'accord sur tout mais nous réussissons à avancer. » M. DOUCHEZ

Un enjeu fort autour de la coordination des acteurs

Depuis longtemps appelée de nos vœux afin de permettre une prise en compte globale des difficultés des personnes et travailler leur parcours, la coordination est, en cette période de crise, largement plébiscitée et portée par l'ensemble des autorités qui constatent avec nous les limites du cloisonnement institutionnel. Plusieurs sujets en témoignent :

- La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté qui repose sur des priorités partagées, sur notre capacité à discuter, à échanger avec les personnes connectées au quotidien avec la réalité

- des plus vulnérables pour proposer des réponses pertinentes et adaptées au territoire.
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) qui comme le rappelle Madame Fayet doit permettre de gérer et coordonner les situations de santé complexes à partir des sollicitations des médecins traitants.

Le déploiement de « l'école inclusive » pour laquelle des marges de progression sont encore identifiées : le renforcement nécessaire des collaborations entre l'Education nationale et le secteur médico-social, le développement d'une culture commune entre les professionnels du médico-social et les professeurs. La problématique d'un manque de moyens sur ce sujet est apparue très fortement dans les propos de Monsieur Gabert. En effet, beaucoup d'enfants manquent encore d'un accompagnement médical et médico-social suffisant. Si cela n'est pas solutionné, l'inclusion scolaire pour tous restera illusoire. De même Monsieur Gabert rappelle que l'EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation) est très sollicitée mais dispose seulement de 2 ETP donc ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes et que sa mission est cadrée et ne lève pas toutes les difficultés rencontrées par les enseignants.

Sur le territoire 100% inclusif : le Conseil départemental rappelle que c'est l'ensemble des acteurs qui a vocation à être mobilisé sur le territoire, ce qui inclut la société, chaque citoyen.

« Le label 100% inclusif est un label qui a vocation à mobiliser un territoire : c'est la société toute entière qui doit être mobilisée et pas seulement les institutionnels ». M. GUERINEAU

- Le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme : la coordination est essentielle pour garantir la continuité de services Il ne peut y avoir de zones blanches ou d'absence de réponses sur un période donnée.

« Le service rendu par les associations est un service public, un service au public ce qui implique d'organiser une continuité de service. Dans ce cadre, les coordinations institutionnelles sont indispensables et les coordinations nécessaires. » M. TARDIF

Les enjeux sont par conséquent nombreux :

- La transformation, la diversification des propositions
- Le besoin d'harmonisation entre secteurs
- L'implication de l'ensemble des acteurs et en particulier des acteurs de la psychiatrie

- L'acculturation du « milieu ordinaire »

Il s'agit d'un sujet d'importance pour le Conseil départemental qui déplore un désengagement des partenaires compétents dès lors qu'un jeune relève de l'ASE.

« Ce n'est pas parce qu'en enfant est de l'ASE, qu'il ne peut pas avoir accès aux mêmes droits et services que les autres enfants. » M. GUERINEAU

Si sur le principe ces orientations sont partagées par les acteurs du secteur social et médico-social, les débats ont confirmé que les dispositifs restent complexes : dans le montage, la mise en œuvre, l'organisation, la compréhension. Par ailleurs un delta important est constaté entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre.

De même les échanges ont mis en lumière que si cette recherche de coordination doit permettre de proposer des réponses sur-mesure qui correspondent aux besoins des personnes, à leur parcours, les outils de gestion auxquels sont soumis les acteurs du secteur social et médico-social : étude nationale des coûts, groupe homogène d'activité et de missions ne vont pas dans ce sens mais plutôt dans le sens d'une standardisation des actions et ne permettent pas de prendre en compte les spécificités des publics accompagnés, des associations, des territoires.



Chiffres et informations importants :

Au 2 octobre 2020 l'Etat dénombre **10 personnes sans solution d'hébergement** sur le Loiret quand ils étaient 100 l'année dernière à la même époque.

Il existe sur le Loiret **120 dispositifs ULIS** et encore **100 jeunes en liste d'attente**.

Pension de famille : le tarif journalier va passer de 16 à 18€ par jour et par personne.

Etude SAAD – SSIAD menée par l'ORS pour le compte de la DDARS 45 et du CD : restitution prévue début 2021.

Projet de dispositif à triple habilitation pour les **jeunes à problématiques complexes** : l'AAP concernera l'ensemble des associations loirétaines.

Réunions hebdomadaires entre la DDARS 45 et le CD 45

Equipements de protection individuels : mise en place du **réseau Uniachat** afin de réaliser les commandes et d'un outil de suivi des stocks

Questions à Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire



En septembre 2019, vous avez pris vos fonctions de commissaire à la lutte contre la pauvreté en Centre-Val de Loire dans le cadre du déploiement régional de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Avec quel état d'esprit à l'époque ?

Avec la stimulation de la nouveauté. Tout était nouveau, la fonction, nouvellement créée par le Gouvernement. Mais aussi une nouvelle région pour moi, le Centre Val-de Loire, et un nouvel environnement professionnel, habitué que je suis, depuis plus de 25 ans, aux collectivités territoriales. Cette étape a été pour moi à la fois un engagement et un challenge. Mais mon immersion a été rapide et mon intégration facilitée par la mobilisation de tous sur un double enjeu : faire reculer les précarités et stopper les mécanismes de reproduction sociale de la pauvreté. Toute l'ambition de la stratégie de lutte contre la pauvreté, à laquelle je crois.

De quelle manière avez-vous appréhendé cette nouvelle région, alors ?

Le Centre-Val de Loire, région affichée statiquement comme moins pauvre que d'autres territoires, doit être regardée avec attention. J'ai donc tout d'abord voulu cerner la complexité des situations et la diversité des territoires. Ceci pour répondre à la commande qui m'a été fixée : adapter le cadre général d'intervention de la stratégie aux enjeux de nos six départements. Ensuite, je me suis efforcé d'incarner la stratégie de lutte contre la pauvreté, dans les services de l'État, dans les collectivités et auprès du réseau des acteurs associatifs. Comme je le répète souvent, la stratégie est une démarche originale car transversale, constructive car collaborative, offensive car associant deux leviers d'action essentiels à mes yeux : la prévention et l'accompagnement.

J'ai pu m'appuyer sur l'engagement du préfet de région sur les politiques de cohésion sociale et sur les services déconcentrés de l'État déjà mobilisés. Dès la fin de l'année 2019, la feuille de route régionale était

adoptée, présentée lors de la Conférence régionale des acteurs du 7 janvier à Vineuil, près de Blois. Un beau succès puisque nous étions plus de 350 personnes réunies afin de faire un point d'étape et ouvrir nos chantiers 2020.

Parmi nos deux priorités confirmées dans cette région : l'accompagnement de la jeunesse et l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA. Je rappelle qu'à l'époque le chômage reculait et que, dans plusieurs des départements de la région, les entrepreneurs nous indiquaient avoir du mal à recruter même sur des métiers peu ou pas qualifiés. La conduite en mode projet décidée au sein des services de l'État s'installait donc – associant de manière transverse tous ses services et ses établissements publics – autour de ces deux priorités. Et avec en ligne de mire la réforme des services de l'État, rassemblant dans une même direction " emploi " et " cohésion sociale ".

Mais avant le confinement, cette dynamique n'a-t-elle pas été ralentie ?

La construction régionale s'est bâtie vite, de manière concertée, mobilisant les principaux partenaires. Cette mobilisation se sentait lors de conférence régionale ou, quelques semaines auparavant, lors des ateliers participatifs sur la concertation nationale concernant le RUA à Chartres. La conférence régionale portait comme titre " Faire ensemble, c'est déjà réussir ". Dans ce cadre, je me souviens, par exemple, de la deuxième table ronde. Étaient réunis, entre autres, les restos du cœur, Pôle emploi, les missions locales sur la question de l'accompagnement et du caractère multiforme qu'il doit prendre pour devenir plus efficace. Assez naturellement, les participants ont commencé à échanger, l'animation n'étant plus nécessaire. Les contacts se sont noués et ont été entretenus. J'en veux pour preuve, par exemple, les partenariats établis, dans l'Indre, entre les Restos du cœur, la mission locale, Pôle emploi, les agences d'intérim, ... La machine était amorcée. Il faut en entretenir la bonne marche, y

compris face aux soubresauts que nous connaissons.

La période du COVID est venue profondément modifier le contexte national et régional, non ?

La période de confinement a été un traumatisme pour tout le monde, en premier lieu pour les plus fragiles. De notre côté, il a fallu gérer l'urgence de la situation, mettre en place de nouvelles méthodes de travail en distanciel, et essayer de poursuivre les chantiers structurants en même temps. Tout cela avec des partenaires, associations et collectivités, mobilisés sur le terrain pour répondre aux besoins du quotidien. Et selon moi, pour co-construire des projets et des actions, il faut aller sur le terrain. Il faut se confronter à la réalité mais aussi aux points de vue défendus dans une réunion de travail.

Les gestes barrière limitent toutes ces pratiques et obligent à faire autrement. Nous nous y attelons tous. Je tiens d'ailleurs à saluer la façon dont l'URIOPSS a été capable d'organiser ses traditionnelles journées de rentrée sociale dans ce contexte sanitaire. C'est avec plaisir que j'ai participé à plusieurs de vos séances. Durant le confinement, le réseau des maires et les solidarités de proximité ont joué à plein leur rôle. Je souhaite renforcer les contacts avec les Maires et avec les CCAS car c'est au plus près du terrain que les meilleurs réponses se construisent souvent.

Le confinement a peut-être eu du bon quand même ?

D'abord le confinement a eu du bon car il fait reculer le virus et sa propagation. Ensuite, cette période a été instructive et fondatrice. Instructive parce qu'à titre personnel, elle m'a rapproché de la question des publics grands vulnérables à la rue et du besoin réel de suivi médical ou psychologique.

A présent, cet aspect, chacun s'accorde pour qu'il soit davantage encore accompagné. Nous l'avons porté avec l'URIOPSS dans le cadre des consultations lors du volet social du plan de relance. Et un premier " appel à manifestation d'intérêt " a été présenté par la DIHAL. Quatre associations régionales y ont porté leur candidature.

Le confinement a été un moment fondateur aussi. Il a souvent renforcé les relations interpersonnelles et a fluidifié encore les échanges entre les services de l'État et les associations. Votre Présidente l'a souvent indiqué lors des journées de rentrée sociale de votre réseau.

Ce dont je suis sûr dans cette région, principalement avec les associations médico-sociales, c'est qu'on arrive à échanger sur tout, y compris en se disant qu'on n'est pas d'accord. Alors, on passe au sujet suivant et

on avance, on avance toujours.

Cette fluidité sera un atout essentiel pour appréhender les conséquences économiques et sociales de la crise. Nous ne pouvons pas encore les mesurer effectivement puisque la crise COVID est toujours là, et qu'un deuxième confinement a été mis en place.

Dans cette période si spéciale, comment les chantiers structurants ont-ils progressé pour le déploiement régional de la stratégie ?

A cette date, l'année 2020 aura permis la structuration et la concrétisation de la stratégie en région. Ce sont plus de 13,7 millions d'euros directs qui sont mobilisés pour assurer le déploiement des actions : avenants des contrats avec les Conseils départementaux, contractualisation signée avec le Conseil régional puis avec les deux métropoles (Tours et Orléans). A la clef, un renforcement des actions du socle de la stratégie et un soutien renforcé aux initiatives locales. En 2020, nous avons aussi apporté notre soutien à 49 projets associatifs et locaux variés permettant de répondre de manière très concrète aux besoins des territoires et de leurs habitants. L'URIOPSS a été un relais important pour faire remonter des propositions et des initiatives. L'engagement des acteurs du réseau



est essentiel, encore plus dans ces moments. Enfin, 2020 voit la poursuite des mises en œuvre d'actions concrètes. Je citerai l'engagement de " l'obligation de formation des 16-18 ans " ou la labellisation de

9 nouveaux " points conseils budget ". Maintenant les exécutifs municipaux installés, nous allons conduire une nouvelle campagne de communication sur les deux mesures du quotidien dans l'éducation : les petits déjeuners gratuits et la cantine à tarification sociale. Nous avons des marges de progrès sur ces deux mesures qui ont une importance forte, à mes yeux, en termes de prévention.

Vous évoquez cette dimension préventive à plusieurs reprises. Elle est effectivement essentielle. Pourtant, l'amortisseur social rempli par tous les dispositifs mis en place par le Gouvernement et accompagné par la mobilisation de tous les acteurs de solidarité (dont les associations) ne répondent pas encore à tous les besoins et à ceux grandissants actuellement. Dans ce contexte, n'y-a-t-il pas davantage à traiter l'urgence qu'à prévenir ?

Depuis 20 ans, les moyens dédiés à la solidarité nationale, tous Gouvernements confondus, n'ont cessé d'augmenter. Ce n'est pas pour cela que nous sommes

parvenus à éradiquer la pauvreté. La stratégie propose une nouvelle méthode qui ne peut pas aboutir en une année, là où nous avons échoué en partie collectivement depuis 20 ans. Ceci est encore plus vrai à partir du moment où le contexte économique et social se trouve profondément modifié par les conséquences de la crise sanitaire et par les périodes de confinement. J'estime que les fondamentaux de la stratégie sont confirmés : prévenir et accompagner vers une insertion sociale durable. Je tiens aussi à rappeler que durant les périodes de confinement le Gouvernement a débloqué tous les moyens financiers dont nous

avons eu besoin : 1,5 milliards de crédits. Par ailleurs, le 24 octobre dernier, le Premier Ministre a conforté les moyens dédiés à la stratégie jusqu'à la fin du quinquennat : plus de 8,5 milliards d'euros. En effet, il a annoncé l'ajout de réponses nouvelles en matière d'accès aux besoins essentiels du quotidien : alimentation, santé, logement, connaissance, ... A la clef, 1,8 milliard d'euros supplémentaires. Dès lors, dans le cadre du premier appel à projets du volet social du plan France Relance consacré au soutien des associations de lutte contre la pauvreté, nous appelons de nos vœux des propositions qui permettront, dans la région, de compléter l'offre déjà existante. Cela pour répondre à ces besoins essentiels, pour accompagner l'augmentation de la demande, pour toucher de nouveaux publics précarisés et pour intervenir dans des secteurs jusqu'alors bénéficiant moins de l'intervention des solidarités de proximité des associations. Il nous faut aujourd'hui faire face plus que jamais avec détermination, agilité et humilité. Il n'y a ni recettes miracles ni baguettes magiques. Pendant la crise, notre modèle social a fait ses preuves mais il est aussi affecté. Parce tous les acteurs sont fatigués et parfois un peu désarmés face à la montée de précarités nouvelles chez les jeunes, chez les indépendants, dans les familles monoparentales. Pour ma part, je militerai pour que nous puissions continuer dans cette région, avec les associations, avec les collectivités, avec le monde économique, à nous entendre sur l'essentiel : c'est-à-dire sur la capacité d'utiliser une part des richesses du pays pour accompagner celles et ceux qui en ont besoin et, ainsi, ensemble, faire société.

Pour conclure, dans cette ambition partagée, quelles sont vos priorités pour les prochains mois, quelles sont vos attentes par rapport aux parties prenantes de la stratégie, en particulier les partenaires associatifs ? Enfin, si vous deviez retenir une ou deux opération(s) réussie(s) en région, quelle(s) sera(en)t-elle(s) ?

Je vais essayer de répondre point par point à vos questions. Concernant " mes " priorités pour les prochains mois, je souhaite que très vite nous réussissions avec tous les acteurs à nous rassembler autour

de nos priorités. Les moyens sont une chose. La réponse sur le terrain doit pouvoir être plus encore aujourd'hui et demain concertée, co-construite et partagée. Ensemble, nous serons plus forts pour faire face. Je vais donc essayer de dégager plus de temps encore pour assurer l'animation du réseau, en particulier des réseaux associatifs. Je sais que c'est une attente, y compris de l'URIOPSS. Dans ce cadre, nous allons faire évoluer les groupes thématiques de la stratégie pour les rendre plus actifs. Nous allons cibler les sujets de réflexion vers tous les dispositifs convergents aujourd'hui sur la table - France Relance, " une jeune, une solution ", soutien massif à l'IAE, ... - ceci pour que nous soyons, certes en réflexion, mais que nous conservions aussi du temps pour agir. La prochaine Conférence régionale du 7 janvier 2021 actera cette évolution à laquelle nous travaillons de concert d'ici là. Ensuite, les 12 et 14 janvier, nous activerons les nouveaux ateliers. Le collectif des animateurs auquel prend une part active l'URIOPSS sera confirmé et transformé en une sorte de " groupe régional d'animation de la stratégie ". Je m'astreindrai à le réunir de manière trimestrielle a minima. Cette dynamique nous permettra d'être en veille sur les évolutions du terrain et de renforcer l'implication

de tous dans les appels à projets et dans le montage d'offres de solutions nouvelles. Dans ce cadre, je sais pouvoir compter sur les associations, en particulier, sur la mobilisation de l'URIOPSS et sur la force de son réseau.

Mon attente est que nos coopérations se poursuivent et que nous puissions profiter de cette situation si particulière pour innover, pour construire de nouvelles réponses et pour consolider les bonnes pra-

Quelques chiffres

(issus du document « point d'étape et perspectives » diffusé à la réunion des animateurs le 18/11):

Pour 2020 en région Centre-Val de Loire :

Ce sont plus de **13,7 millions d'euros** mobilisés au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté :

- o Contractualisation avec les collectivités et EPCI : 11 700 000€ dont 50% part Etat
- o Aide alimentaire : 1 240 495€
- o Crédits d'intervention du Commissaire, soutien aux initiatives et aux territoires : 660 000€
- o Formation des professionnels petite enfance : 80 000€
- o Qualification Accueil de jour : 90 000€

Crédits alloués à l'hébergement et au logement adapté : **35 651 951€**

Crédits exceptionnels pour l'aide alimentaire : **1 684 715€**

Crédits mobilisés pour un accompagnement renforcé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : **10 243 158€**

Fonds régional d'urgence pour répondre aux besoins des personnes très vulnérables au début du confinement : **60 000€**

Distribution de 175 530 chèques services : **614 355 €**

tiques déjà en œuvre.

Les services de l'État s'efforceront d'être aux côtés de ce réseau essentiel, tout en confortant aussi la mobilisation des échelons infra-départementaux. C'est une des clefs, selon moi, de réponses réellement adaptées, tant pour faire face à l'augmentation des précarités qu'à leurs diversifications.

Et donc, une ou deux opération(s) phare de cette année si particulière ?

Vous le savez, comme je suis bavard et passionné, je citerai trois exemples. Premièrement, dans le cadre des avenants 2020 avec les Conseils départementaux, je citerai le dispositif " PARI " dans le Loiret qui permet d'apporter de nouvelles réponses d'accompagnement aux jeunes de ce département, et notamment aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Je pourrai lister bien d'autres initiatives dans les départements tant la plupart des négociations ont permis de qualifier et de concrétiser les actions.

Deuxième exemple, l'agilité de la stratégie en région grâce aux crédits dédiés aux commissaires. Au début de la première période de confinement, à la demande du préfet de région, nous avons mis en place un fonds d'urgence qui a permis, dans chaque département, d'accompagner la mise à l'abri des personnes à la rue, dans l'attente de la mise en œuvre des mesures nationales très utilisées ensuite (tickets services, crédits complémentaires pour l'aide alimentaire, augmentation du forfait de prise en charge des nuitées d'hôtel, ...). De manière très concrète, ce fonds d'urgence régional a permis aux DDCS de pourvoir à des besoins essentiels du quotidien pour les personnes mises à l'abri (achat de repas, produits d'hygiène, ...).

Enfin, troisième exemple, inscrit totalement dans l'esprit de la stratégie, " le lait du coeur ". Cette opération inédite va se mettre en œuvre début décembre grâce à une mobilisation exceptionnelle de l'entreprise LSDH, son Président, Monsieur Emmanuel VASSENEIX, des producteurs de la région et du reste de la France, grâce à la Fédération du réseau des Banques alimentaires. Au début de cette belle histoire, une initiative régionale dans le cadre des crédits d'intervention de la stratégie. Alertés par les Banques alimentaires de nos départements sur un risque de pénurie de lait durant l'hiver en raison d'un retard dans l'approvisionnement du FEAD, nous avons accepté de financer l'achat du stock régional nécessaire, à savoir 50 000 litres de lait produits par l'entreprise LSDH, acheminés vers les BA de la région par un mécénat d'entreprises. Les contacts noués pour monter ce projet en région ont donné envie d'aller plus loin, et la bonne pratique régionale va essayer nationalement. En effet, 1 million de litres de lait collectés sur le France,

transformés, emballés en Centre-Val de Loire seront ensuite utilisés par l'ensemble du réseau de la Fédération des banques alimentaires sur le territoire national. 1 million de litres, livrés progressivement sur trois mois, 40 semi-remorques grâce à la générosité des producteurs, de l'entreprise LSDH, de ses collaborateurs, des transporteurs, des emballeurs. De quoi tenir une partie de l'hiver grâce à l'engagement individuel et collectif d'un réseau de bonnes volontés auquel nous avons été plusieurs à prendre une part active, et assurer le succès de cette « opération commando », faite de générosité et de réactivité. De quoi se donner un peu de baume au cœur et d'envie d'espérer !



Plan France relance : Appel à projets Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros sur deux années pour les associations contribuant par leurs actions à la lutte contre la pauvreté

- Un premier appel à projets 2020-2021 publié le 25 novembre 2020 pour une enveloppe de 50 millions d'euros au niveau national.
- Un second appel à projets pour 2021-2022 avec les 50 millions d'euros restants.

Champs d'intervention des projets visés :

Lutte contre la précarité alimentaire et plus généralement l'accès aux biens essentiels

Soutien aux familles notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant, dont l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle

Insertion sociale et professionnelle, dès lors que l'action concourt aux finalités poursuivies par le présent appel à projets

Les projets financés devront relever d'un ou plusieurs des axes nationaux :

Axe 1 : Promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse à ses difficultés sociales

Axe 2 : Modernisation des dispositifs d'accès aux biens essentiels afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes et soutien de projets encourageant l'autonomie

Axe 3 : Modernisation ou optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité d'accès aux biens essentiels

Calendrier :

Dépôt des projets uniquement en ligne avant le 15 janvier 2021 (23h59) sur le site : www.demarches-simplifiees.fr

Sélection au niveau national et régional le 10 mars 2021

Annnonce des résultats le 23 mars 2021

Signature des conventions à compter du 8 avril 2021

ALERTE

34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 10 régions (Uriopss)

Paris, le 19 novembre 2020

Communiqué de presse

Taux de pauvreté 2019 : l'urgence de soutenir les plus démunis

Alors que l'Insee a publié hier une estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalité pour l'année 2019, en baisse comparativement à 2018, les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE prennent acte des avancées pour les travailleurs pauvres et soulignent l'importance d'aider les plus pauvres, plus que jamais.

Selon l'Insee, le taux de pauvreté monétaire diminuerait de 0,3 point en 2019, pour atteindre 14,5% de la population, contre 14,8% en 2018 après une hausse de 0,7 point en comparaison à 2017. Le collectif ALERTE se réjouit de la sortie de la pauvreté de quelques 200 000 personnes en 2019, mais tient à rappeler que ces chiffres doivent être considérés avec mesure. En effet, ce sont essentiellement l'élargissement des conditions d'accessibilité, la revalorisation et l'augmentation du taux de recours à la prime d'activité qui expliquent ces résultats.

Si le collectif alerte salue la diminution du nombre de « travailleurs pauvres » en 2019, ce mécanisme de baisse du taux de pauvreté n'a eu aucun impact sur les 10% les plus précaires, à l'écart des circuits de l'emploi, et dont les conditions et le niveau de vie ne se sont pas trouvés améliorés en 2019. De surcroît, ces personnes sont les premières victimes des crises touchant notre pays, et sont chaque jour rejointes par de nouveaux ménages en détresse, comme en témoigne la hausse des demandes d'aide alimentaire sur 2020.

Au regard de l'augmentation de 20 % du nombre d'allocataires du RSA et l'arrivée de nouveaux publics aux distributions d'aide alimentaire, les associations craignent une progression inédite dans son ampleur de la pauvreté en 2020.

Face aux conséquences de la crise sanitaire, la dégradation des conditions de vie des plus pauvres, la baisse déjà engagée de l'activité et donc des bénéficiaires de la prime d'activité et l'émergence de nouveaux publics, notamment les jeunes, les intérimaires ou les indépendants, les associations de solidarité rappellent qu'il est primordial de déployer des réponses structurelles en direction des 10% des ménages les plus fragiles, toujours oubliés, des migrants et des publics émergents pour réussir à endiguer durablement et efficacement la pauvreté en France. Parmi ces réponses, la revalorisation de l'ensemble des minima sociaux et leur ouverture aux jeunes de 18 à 25 ans figurent comme des priorités incontournables.

Le collectif ALERTE espère donc que le Gouvernement engagera sur des mesures d'ampleur et structurelles pour éradiquer durablement la pauvreté qui, en 2020 et pour les années à venir, si rien ne change, augmentera indéniablement.

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – mjullien@uniopss.asso.fr

L'URIOPSS Centre soutient, en partenariat avec la Fondation JM Bruneau, 3 projets visant à améliorer la qualité de vie des résidents d'EHPAD en région CVL

Dans le cadre du programme 2020 « Amélioration de la qualité de vie des personnes accueillies en établissement », porté par un partenariat Uniopss/Fondation JM Bruneau (sous l'égide de la Fondation de France), l'Uriopss Centre a pu soutenir, en 2020, 3 projets d'EHPAD associatifs en Centre-Val de Loire pour un montant global de 10 300€.

Voici ci-dessous les projets soutenus :

Application « FAMILÉO » : création d'un journal familial pour les résidents de l'EHPAD Notre Dame de Confiance (Tournon St Martin) – 3 658€

Début mars, la crise sanitaire a obligé l'établissement à fermer ses portes aux visiteurs extérieurs. S'est alors posée la question du maintien du lien social des résidents avec leurs proches. Dans un premier temps, l'établissement a mobilisé les outils de visio-conférence traditionnels (skype, messenger, snapchat, WhatsApp) mais il souhaitait aller plus loin : créer un journal familial.

L'acquisition de l'application « FAMILÉO », va ainsi permettre de créer un journal « familles » pour les résidents et une gazette de l'établissement pilotés par l'ergothérapeute et l'animatrice. L'association espère ainsi faciliter

durablement la communication entre les résidents et leurs proches.

Adaptation du salon de coiffure : offrir un espace adapté à la perte d'autonomie des résidents de l'EHPAD la Source de l'Association ISATIS (Tours) – 3341€

Depuis l'ouverture, en 1995, l'établissement a aménagé un salon de coiffeur conçu de façon traditionnelle. Mais avec l'augmentation de la dépendance des résidents ce salon n'était plus adapté à leurs besoins (accessibilité en fauteuils roulants, difficultés de mobilisation du cou, etc.).

L'adaptation du salon vise à offrir un lieu adapté aux capacités des résidents mais également aux interventions des professionnels (soins capillaires réalisés par des soignants par exemple). En effet, il est important que ce lieu puisse être fréquenté sans appréhension et qu'il puisse offrir un réel moment de bien-être.

Création d'une place du village : créer un lieu d'accueil convivial pour les résidents et leur famille de la Résidence Retraite La Roche Bellusson (Merigny) – 3 500€

La période de confinement a mis en exergue des besoins supplémentaires de rencontres et d'échanges entre les résidents ainsi que le manque des familles.

La création d'un espace plus convivial et chaleureux, avec un espace « Bar », l'installation de tables de café à l'extérieur, de jeux, permettront à chacun de se sentir à l'aise pour accueillir famille et amis.

AIDE ET SOINS À DOMICILE

La réforme de la tarification des SSIAD : un recueil de données programmé pour 2021

Relancés en 2017, les travaux relatifs à la réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) se poursuivent. Entre 2018 et 2019, ces travaux avaient été stoppés dans l'attente de l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) d'exploiter les données recueillies. Le 27 mai dernier, un premier comité de pilotage réunissant la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence technique d'information sur l'hospitalisation (ATIH) ainsi que les fédérations du secteur s'est ainsi réuni

avec pour objectif de réaliser un premier bilan de la mesure de coûts 2018 et de préciser la poursuite des travaux. Il a ainsi été décidé de constituer un groupe de travail national ayant pour missions de :

- Valider le contenu du recueil national 2021 et analyser des variables ayant un impact ou non sur le coût de structure et de passage (issues de l'étude de coût 2018) ;
- Ajuster des variables non déterminantes ou explicatives des coûts ;
- Poursuivre les travaux sur l'analyse des coûts et dresser une liste de variables à utiliser en financement.

Ce groupe de travail s'est réuni le 25 septembre, les 5 et 30 novembre derniers. Un recueil national est ainsi programmé pour l'année 2021 avec pour objectif de cibler les effets du futur modèle tarifaire :

- Recueil réalisé sur 2 semaines de coupe pendant l'année ;
- Périmètre du recueil : SSIAD et SPASAD ;
- Participation volontaire et non indemnisée.

Le groupe de travail national souligne l'importance de ce recueil car il permettra de détecter les dysfonctionnements liés à la future équation tarifaire qui devrait être fixée en 2022. Pour alléger la tâche des SSIAD et recueillir une grande participation, certains items ont été simplifiés voire supprimés par rapport à l'étude nationale de coûts réalisée en 2018.

Compte-rendu du groupe de travail national du 25 septembre disponible sur la fiche n°104077
Compte-rendu du groupe de travail national du 5 novembre disponible sur la fiche n°104592
Compte-rendu du groupe de travail national du 30 novembre disponible sur la fiche n°104809

Situation des ESAT : l'UNIOPSS alerte le Gouvernement

Dans un courrier transmis à Sophie Cluzel le 19 novembre, seize organisations, dont l'Uniopss, alertent le gouvernement sur la situation de fragilité des ESAT à la suite du confinement.

Une quinzaine d'organisations intervenant dans le secteur du handicap, dont l'Uniopss, ont adressé le 19 novembre à Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, un courrier pour l'alerter sur la situation des ESAT à la suite de la crise sanitaire. Cette initiative fait suite à la publication des résultats de l'enquête Flash initiée dès le premier jour du reconfinement par l'Uniopss et APF France handicap.

Il apparaît que si près de 92 % des ESAT avaient retrouvé un niveau d'activité normal ou quasi normal, les directions des structures anticipent une nouvelle dégradation de ce dernier. Ainsi, les mesures de ce deuxième confinement commencent dès à présent à produire des effets sur l'activité des ESAT, dont la perte moyenne de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2019 à la même époque s'établit déjà à près de 30 %.

Selon les organisations signataires de ce courrier, « les principales difficultés des ESAT touchent à la fois à leur mission sociale, avec notamment un risque majeur de développement des troubles et impacts sur la santé mentale des travailleurs handicapés, et aussi à leur activité économique : plus de la moitié des ESAT soulignent en effet un manque de débouchés à 3 mois et 35 % alertent sur leur incapacité à investir pour développer d'autres activités ».

Les organisations alertent ainsi le gouvernement sur la situation très fragilisée des ESAT, qui accompagnent plus de 120 000 personnes en situation de handicap.

Résultats de l'enquête nationale sur la situation des ESAT après la 1ère vague COVID

Dès le premier jour du reconfinement, une enquête flash a été diffusée par plusieurs organisations dont l'Uniopss pour mieux connaître la situation des ESAT.

Ces résultats nous apprennent que près de 92% des ESAT ont un taux de reprise d'activité entre 81% et 100%. Les établissements anticipent toutefois un absentéisme dès novembre à la hausse avec le retour des mesures covid (confinement, contact tracing, arrêts maladie, etc.) et 63% des ESAT estiment que l'absentéisme des travailleurs handicapés devrait s'établir dans une fourchette allant de 10 à 30%. En moyenne, la perte de chiffre d'affaire, tous secteurs confondus s'établit à 28% et ce, malgré la prise en charge par l'Etat de la totalité de la rémunération garantie des travailleurs en situation de handicap.

Les ESAT ont par ailleurs répondu que leurs principales difficultés actuelles ou à venir étaient :

- 1) Le manque de débouchés (56%)
- 2) La gestion de la crise sanitaire (EPI, mise en place des gestes barrières ...) (41%)
- 3) Le développement des troubles et impacts sur la santé mentale des travailleurs handicapés (37%)
- 4) L'incapacité à investir et à développer d'autres activités (35%)

Alors que peu d'amélioration sont à attendre d'ici la fin d'année du fait de l'existence de plusieurs facteurs (l'arrêt du dispositif d'aide au 10 octobre sur les rémunérations directes, l'absentéisme, le manque de débouchés ...), un courrier d'alerte à l'attention du secrétariat d'Etat sur la situation très fragilisée des ESAT qui accompagnent plus de 120 000 personnes en situation de handicap est en cours de préparation. L'UNIOPSS demandera le soutien de l'Etat notamment par :

La prorogation de la prise en charge de la rémunération garantie

La prise en charge des surcoûts liés à la crise COVID dont les surcoûts liés aux charges d'exploitations (tous les aménagements pour respecter les gestes barrière...) par toutes les ARS et en précisant le processus de compensation.

La création d'un fonds de soutien et de diversification de l'activité dans le plan de relance

Les résultats de l'enquête Flash sont disponibles sur la fiche n°104388 du site Internet de l'URIOPSS

Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs & Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : des partenariats nécessaires à l'heure de la politique inclusive et du logement d'abord.

Compte-rendu de la matinale du 10 novembre 2020

Le 10 novembre 2020 s'est tenue, en visio-conférence, une matinale relative aux partenariats entre services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et établissements et services sociaux et médico-sociaux en région Centre Val de Loire.

Cette matinale à destination de l'ensemble des adhérents de l'URIOPSS Centre a rassemblé essentiellement des professionnels et bénévoles issues de la protection juridique des majeurs et du secteur du handicap, ainsi que des représentants des usagers.

Le Conseil d'administration de l'URIOPSS, en lien avec la commission régionale des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM), souhaitait qu'un tel temps de travail soit organisé, partant du constat d'un besoin de préciser les missions de chacun, pour un meilleur accompagnement des personnes protégées.

INTRODUCTION – Jean-Claude DION, administrateur de l'URIOPSS Centre, Président de la commission régionale SMJPM

Jean-Claude Dion, administrateur de l'URIOPSS et Président de la commission régionale SMJPM, a introduit la journée en rappelant l'importance d'organiser un tel temps d'échange malgré les conditions sanitaires dégradées et a indiqué qu'il souhaitait que d'autres temps de travail sur ce thème puissent avoir lieu, dès que les conditions le permettront.

Evolution des politiques publiques vers une société plus inclusive et dans une logique domiciliaire renforcée - Aude Brard, directrice adjointe de l'Uriopss

Aude Brard a rappelé que les politiques publiques convergent ces dernières années dans leurs orientations, vers une société plus inclusive et une parole des usagers remise au centre des accompagnements.

3 grandes évolutions sont ainsi à noter depuis 2002 et la Loi du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Un débat sur la désinstitutionnalisation relancé
- Le rôle incontournable des usagers et des patients
- La priorité donnée au droit commun et au milieu ordinaire

Ces trois grandes évolutions impliquent des changements dans la conduite des accompagnements et notamment en termes de coordination et de construction de partenariats, en termes de prise en compte de la parole des usagers par les associations et par les professionnels et en termes de transformation de l'offre et des pratiques.

Enfin, un autre enjeu important dans les évolutions en cours, concerne le partage d'informations, dans le respect du droit des personnes et avec des outils, notamment numériques, adaptés aux enjeux actuels et à venir.

Le renforcement de la parole des usagers et de sa prise en compte dans la définition

des politiques publiques : un enjeu majeur pour les accompagnements - Lahcen Er Rajaoui, travailleur d'Esat et Président de l'association Nous Aussi

Après une présentation de l'association Nous Aussi, M. Er Rajaoui a souligné le fait que le regard de la société, des pouvoirs publics, des professionnels mais aussi des familles de personnes en situation de handicap, commence à changer et que leur rôle et leur place commencent peu à peu à être reconnus : « Nous sommes tous acteurs et auteurs de nos vies. Nous avons aussi le droit de nous tromper, comme tout le monde ».

Il a pu ainsi insister sur la notion d'autodétermination, qui doit permettre à chacun de décider par soi-même pour soi-même, ce que doivent garder à l'esprit les professionnels du secteur social et médico-social et les services mandataires mais aussi les familles des personnes concernées.

Pour permettre cette autodétermination et ce pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap, Lahcen Er Rajaoui a rappelé l'importance de la formation de toutes les personnes qui interviennent auprès de la personne concernée. Et ce pour éviter de « faire à la place de » ou « de choisir à la place de ». De son point de vue, les familles comme les professionnels peuvent avoir tendance à surprotéger les personnes alors qu'il faudrait, dans la mesure du possible, les aider à se faire confiance. Il a aussi mis en avant l'importance d'adapter les documents, les modes et supports de communications... pour permettre aux représentants des personnes de participer à la définition des politiques publiques. Il a aussi insisté sur le fait qu'il fallait accompagner l'exercice de leurs droits : « il ne suffit pas de les énoncer et de laisser les personnes sans accompagnement ».

La coordination des acteurs de l'accompagnement doit permettre de faciliter cette autodétermination et ne doit pas constituer un frein à la prise en compte de la parole de l'utilisateur dans la construction de son projet.

Connaitre les mesures et leur cadre juridique pour mieux coopérer - Dominique Garnaud, juriste et directeur adjoint de l'UDAF 37

L'intervention de Lahcen Er Rajaoui a invité Domi-

nique Garnaud à réagir en insistant sur le fait qu'il lui semble y avoir encore beaucoup à faire concernant la prise en compte de la parole des personnes en situation de vulnérabilité dans les accompagnements médico-sociaux et sociaux.

Dans l'exercice d'une mesure de protection, cet élément est tout à fait central et il a invité les participants à retenir le principe du respect de tous les choix du majeur protégé, si son état le permet, c'est-à-dire s'il n'a pas été reconnu par un médecin comme incapable de discernement.

Sur cette question de l'autonomie des personnes, il apparaît très important pour les services mandataires, de trouver la juste articulation avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dominique Garnaud a ensuite rappelé les différentes mesures de protections existantes et leurs contours. Le contenu du jugement est bien sûr à la base de toute mesure de protection et bien souvent le mandataire ne peut agir seul mais a besoin de nombreux partenaires, pour répondre au prescrit du juge.

Or, un des points pouvant constituer un blocage dans la coordination entre partenaires, concerne l'existence de plusieurs documents relatifs au projet d'accompagnement de la personne protégée (Document Individuel de Protection des Majeurs – DIPM, le Projet Personnalisé d'Accompagnement – PPA, le Document Individuel de Prise en Charge – DIPC...), qui ne sont pas toujours partagés. A noter, que ce temps de coordination, s'il est essentiel, est chronophage pour le mandataire individuel et il n'est que peu valorisé dans le financement des SMJPM.

Dominique Garnaud a insisté sur la nécessité d'inscrire le parcours du majeur dans le droit commun dès que possible, conformément aux orientations des politiques publiques mais aussi pour garantir le respect de ses droits. En effet, dès qu'un majeur est protégé par un mandataire judiciaire, les partenaires peuvent avoir tendance à oublier que le droit commun s'applique dans bien des situations.

Enfin, les professionnels présents, exerçant dans le secteur médico-social, ont souligné, eux aussi, l'importance du partenariat avec les professionnels mandataires et ont affirmé rencontrer parfois plus de difficultés avec les mandataires familiaux, notamment concernant le respect des informations relatives au majeur protégé.

Maitriser les règles du secret professionnel et du partage d'informations : un pré-requis pour construire les partenariats dans le respect du droit des personnes accompagnées, Véronique Logeais, juriste spécialisé du secteur social et médico-social.

Véronique Logeais a réagi à cette dernière remarque et, avant d'aborder plus en profondeur les règles du partage d'informations, a rappelé l'importance de travailler, dans les projets associatifs et avec les familles, la question du respect de la vie privée des majeurs protégés et notamment de leur vie affective et sexuelle.

En effet, elle a ensuite illustré le fait que les familles comme les professionnels, peuvent, en toute bienveillance, ne pas respecter la vie privée des majeurs protégés et donc faire preuve d'une certaine maltraitance, sans le vouloir, dans l'exercice d'une mesure de protection ou d'un accompagnement.

Les principaux points à retenir de l'intervention de Madame Logeais :

- Les informations transmises par l'utilisateur au professionnel doivent toujours être considérées comme transmises dans le cadre d'une relation de travail.
- Peu de professionnels sont soumis au secret professionnel dans notre secteur. Ce qu'il est important de retenir c'est le secret missionnel (c'est-à-dire relatif à l'exercice d'une fonction ou d'une mission). Peut-être faire référence aux textes réglementaires sur le droit au secret
- On ne devrait pas parler de « secret partagé », le secret étant, par définition, non partagé. Le principe dans les interventions sociales et médico-sociales reste le secret : par dérogation, on peut le partager.
- La Loi du 26 janvier 2016, relative à la modernisation de notre système de santé, a permis d'élargir les conditions d'échanges et d'informations entre professionnels en intégrant l'ensemble des professionnels de santé, à savoir tous les professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social intervenant pour la personne.
- Le respect de la vie privée fait partie des libertés fondamentales et les professionnels doivent tout

faire pour préserver celles des personnes qu'ils accompagnent.

Véronique Logeais a invité les participants à réfléchir à ces questions, via notamment la mise en place de comités d'éthique, en associant les usagers et les familles à la réflexion.

CONCLUSION - Dominique Lorenzi-Bry, Présidente de l'URIOPSS Centre

En conclusion de cette matinale, Dominique Lorenzi-Bry, Présidente de l'URIOPSS Centre, a souhaité remercier l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs interventions respectives.

Elle a pu rappeler plusieurs enjeux et points de vigilance évoqués au cours de la matinée :

- La nécessaire communication entre les acteurs (professionnels, personne protégée, familles) : à cadrer et à organiser.
- La formation, la sensibilisation des professionnels et bénévoles qui interviennent auprès de ces personnes.
- L'évaluation des projets associatifs.

Les croisements des points de vue sur ce sujet particulièrement important de la coordination des acteurs pour permettre un accompagnement au plus près des besoins des plus vulnérables, nous invitent à poursuivre nos travaux et nos réflexions dans les mois qui viennent.



Les supports de présentation de cette matinale sont disponibles sur la fiche n°104379 du site Internet de l'URIOPSS

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 185 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 600 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 15 URIOPSS et 120 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 200 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 16/11/2020

Collège Associations	
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française CVL
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Jean-Claude BRAGOLET	PEP 37
Monsieur Philippe COLLIN	Fondation Verdier
Madame Annick BOURRET	FAS Région Centre
Monsieur Jean-Claude DION	APHL
Madame Patricia DOUANE	AIDAPHI
Monsieur Jean de FOUQUIERES	ADSE
En cours de désignation	Apprentis d'Auteuil
Monsieur Mohammed LOUNADI	ANPAA 45
Monsieur Guillaume MASSET	APAJH 37
Monsieur Jean-Bernard PEARON	ADMR Centre
Madame Nadia PETAT	PEP 18
Madame Marion PORTAT	AGEVIE
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur Eric TROUVE	Croix Rouge Française
Monsieur Pascal USSEGLIO	APF France Handicap
En cours de désignation	Association EMMAÛS
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Madame Sylvine MINOS	AIDAPHI
Monsieur Denis VERNADAT	FAC
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Myriam BILLOT	Maison d'enfants de Clion
Monsieur Pascal OREAL	UNA 37
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Madame Gwenaëlle BOROT	Institution Serenne
Monsieur Onesphore MUHIRE	Fondation Armée du Salut
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Claude BOUGET	
Monsieur Olivier CANY	UNAFORIS
Monsieur Claude LAIZE	CREAI

Le Bureau

Dominique LORENZI-BRY	Présidente
Jean-Claude DION	Trésorier
Steven BEUREL	Trésorier adjoint
Jean de FOUQUIERES	Secrétaire
Guillaume MASSET	Membre
Sébastien ROBLIQUE	Membre

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Agnès BLONDEAU	Conseillère technique
Delphine DORLENCOURT	Conseillère technique
Jacques PRIETO	Conseiller technique
Charlène JOURDAIN	Conseillère technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Emmanuelle BESSET	Documentaliste - Webmaster
Véronique ARNAUD	Secrétaire de direction
Fatima LESTRADE	Comptable

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Jacques PRIETO**

GLASS de l'Indre suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Agnès BLONDEAU**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Agnès BLONDEAU**

GLASS du Loiret suivi par **Delphine DORLENCOURT**

CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre, et Guillaume MASSET, membre du Bureau (co-présidents),

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Mme Jocelyne GOUGEON, Vice-Présidente de l'URIOPSS

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Laure DAVOUST, membre du Bureau de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Laure DAVOUST membre du Bureau de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Agnès BLONDEAU et co-présidée par Myriam BILLOT et Geneviève CETAIRE, administratrices

« **Santé** » présidée par Jocelyne GOUGEON, Vice-présidente de l'URIOPSS Centre

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Delphine DORLENCOURT et présidée par Dominique LORENZI-BRY, Présidente de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Delphine DORLENCOURT

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, administrateur de l'URIOPSS et Jean de FOUQUIERES (vice président de la commission)

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Agnès BLONDEAU

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par **Agnès BLONDEAU**

« **Responsables administratif et financier** » animé par **Jacques PRIETO**

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Emilie ROY

Services d'aide et de soins à domicile : Emilie ROY

Enfance - Familles - Jeunesse : Agnès BLONDEAU

Santé : Johan PRIOU

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Delphine DORLENCOURT

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Emilie ROY

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Emilie ROY

Qualité, Evaluation, Certification : Emilie ROY

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Jacques PRIETO

Droit Social : Agnès BLONDEAU

Gestion des Ressources Humaines : Agnès BLONDEAU

Sécurité et gestion des risques : Delphine DORLENCOURT

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Delphine DORLENCOURT - Jacques PRIETO

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion, le COORACE et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :
Emmanuelle BESSET

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.
Véronique ARNAUD

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurées par les administrateurs, le directeur, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie

CRHH (comité régional de l'habitat et de l'hébergement)

CESER (conseil économique, social et environnemental régional)

Groupe de suivi des schémas départementaux Conseils de développement

CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

ODPE (observatoires départementaux de la protection de l'enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

MAC (Mouvement Associatif du Centre)

ORS (observatoire régional de la santé)

FRAPS (fédération régionale des acteurs en promotion de la santé)

CREAI (centre régional pour les enfants, les adolescents et les adultes inadaptés)

CIRRIE (coordination inter-réseau régional de l'insertion par l'économique)

France Active Centre-Val de Loire

Collectif handicaps - Centre Val de Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), aux conseils d'administration de **l'ANESM** (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux) et de **l'ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **CSTS** (Conseil supérieur du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national de lutte contre l'exclusion), à la Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif, au **CNVA** (Conseil national de la vie associative), ...

Pour toute information complémentaire :

Dominique LORENZI-BRY, Présidente de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

Espace Familles Loiret recrute

Un(e) coordinateur (H / F)

CDI mi-temps CCNT 66, avec mission complémentaire de mi-temps en CDD jusqu'à Décembre 2021

Missions principales :

La Coordination :

- encadrer et de réguler les relations entre les membres de l'équipe et d'être à l'écoute des diverses demandes,
- coordonner les liens avec les partenaires extérieurs,
- centraliser les informations afin d'assurer une cohérence dans l'organisation et le fonctionnement de l'activité,
- accueillir les premières demandes téléphoniques des familles afin de les répartir sur les plannings des thérapeutes.

Mission complémentaire :

Intervention en milieu carcéral (1 journée par semaine)

Participation à l'élaboration de projets et aux différents rapports d'activités.

Temps de travail : 35h hebdo sur 44 semaines à l'année (du lundi au vendredi)

Lieu de travail : Centre Espace Familles Loiret à Orléans

Profil et qualification : Diplôme de niveau 3 (reconnu comme tel au niveau de la CC66), Maîtrise des outils informatiques.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV) à : La Directrice du Centre Espace Familles Loiret 9, Place du Champ Chardon – 45000 ORLEANS Téléphone et courriel: 02.38.83.70.34 ou espacefamillesloiret@orange.fr

L'AIDAPHI Association régionale œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire recrute pour son Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP) et Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) à Bourges (18000)

UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL H/F

CDI temps plein

Missions :

- Accueil, information et conseil aux familles
- Evaluation sociale à travers les entretiens avec les familles et les liens avec les services sociaux
- Suivi global du dossier social de l'enfant
- Participation aux réunions de synthèse hebdomadaires
- Travail en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du CAMSP et du CMPP
- Travail en collaboration avec les institutions extérieures dans un objectif d'accompagnement des familles, de suivi des dossiers et pour entretenir le réseau (Maisons des Solidarités, DEF, CRIP, SAEMO, SIE etc.)
- Veille juridique et sociale concernant l'activité de soin des services

Profil :

Diplôme d'état d'Assistant de service social exigé—Sens de l'écoute—Rigueur et capacité d'organisation—Bonne qualité rédactionnelle—Intérêt pour le travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire—Bonne connaissance des structures de l'action sociale et médico-sociale du département—Implication dans les dynamiques partenariales—Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel) - Permis B valide indispensable

Rémunération : selon CCN 66—Coeff de base 447, soit 1 842 € pour un temps plein (reprise ancienneté)

Poste à pourvoir à compter du 02.01.2021

Adresser CV et lettre de motivation

Par mail à l'attention de Monsieur Tanguy TROUVE CHARBONNIER

Directeur du Pôle Médico Social
pms18@aidaphi.asso.fr

L'ADPEP 45

Recrute pour son établissement le CMPP de Montargis - Gien

1 Orthophoniste (H/F)

Poste en CDI à 0,45 ETP annualisé

A pourvoir à compter du 4 janvier 2021

Missions principales :

- Réalisation de bilans orthophoniques et de séances de rééducation individuelles ou en groupe,
 - Participation en équipe pluridisciplinaire à l'élaboration des projets personnalisés et à leur mise en œuvre,
 - Réalisation d'entretiens avec les familles afin de les tenir informées de la prise en charge réalisée et de les associer au projet de leur enfant,
 - Participation aux réunions de synthèses cliniques et aux réunions institutionnelles,
 - Rédaction de comptes rendus relatifs aux observations et aux interventions dans son domaine d'activité,
 - Assure les liens nécessaires avec les partenaires extérieurs.
- Rémunération et reprise d'ancienneté sur la base de la CCN66.

Votre candidature (lettre de motivation et un CV) est à envoyer avant le 31 janvier 2021

Par mail : guillaume.richard@pep45.asso.fr

Par courrier : CMPP de Montargis-Gien, Monsieur Le Directeur Adjoint, 13 rue du Port Saint-Roch, 45200 Montargis.

APF recrute, pour son SAMSAH de Chartres (10 salariés et 45 personnes accompagnées).

UN RESPONSABLE DE SERVICE (H/F)

Sous la responsabilité de la directrice du pôle composé d'un SAMSAH, un SESSAD, un Foyer de vie et un FAM, et intégré(e) à l'équipe de direction, dans le cadre des orientations associatives et du CPOM régional, vos missions sont les suivantes :

- Assurer un management de proximité des équipes logistiques, coordonner les activités des services et gérer les plannings
- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement en cohérence avec les orientations du projet associatif et superviser la mise en œuvre
- Veiller à la qualité de vie des personnes accompagnées, leur bien-être et sécurité
- Coordonner la mise en œuvre des projets personnalisés et s'assurer que les prestations délivrées soient de qualité
- Assurer la gestion, la répartition et la planification des moyens humains
- Contribuer activement à la démarche qualité en lien avec le référent qualité et la direction
- Contribuer aux développements des partenariats et participe à l'organisation des relations avec les familles des personnes accueillies.

Profil : Titulaire d'un CAFERUIS ou équivalent de niveau 2, ayant une première expérience de l'encadrement d'équipe dans le secteur et de préférence médico-social. Vous avez une bonne connaissance du handicap et des dispositifs liés au handicap et maîtrisez indispensable de l'informatique.

Qualités souhaitées : • Capacités d'anticipation et d'organisation • Aisance relationnelle • Capacités d'adaptation, de prise de décisions et capacités à rendre compte • Capacités d'analyse pour élaborer et valider des écrits professionnels pertinents

Conditions : • Type de contrat de travail CDI à temps plein à pourvoir dès le 4 janvier 2021. • Lieu de travail : Chartres (28000) • Rémunération selon CCN 51. Statut cadre. Indice 507 + reprise d'expérience similaire.

Candidatures (lettre + CV + copies des diplômes) sont à adresser avant le 8 janvier 2021, par courrier : Martine Villedieu -Résidence Jacques Bourgarel -38, rue des bs menus 28000 CHARTRES ou par mail : martine.villedieu@apf.asso.fr



D'autres offres sur notre site internet

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

- fiche n°104929** : [COVID-19] : Retour sur la réunion d'organisation territoriale vaccination organisée par la DD ARS du Cher du 14 décembre 2020
- fiche n°104928** : [COVID 19] Compte-rendu de la cellule d'urgence du Conseil départemental du Loir-et-Cher du 11 décembre 2020
- fiche n°104922** : Rapport d'activité du CLSM de la Métropole Orléanaise –
- fiche n°104850** : [COVID-19] : Retour sur la réunion d'organisation territoriale organisée par la DD ARS 18 du 3 décembre 2020
- fiche n°104833** : Campagne d'ouverture de places de CADA : la Préfecture d'Indre-et-Loire lance sa campagne
- fiche n°104834** : Campagne d'ouverture de places de CAES : la Préfecture d'Indre-et-Loire lance sa campagne
- fiche n°104835** : Campagne d'ouverture de places de CADA : la Préfecture de Loir-et-Cher lance sa campagne
- fiche n°104836** : Campagne d'ouverture de places de CAES : la Préfecture de Loir-et-Cher lance sa campagne
- fiche n°104777** : Campagne d'ouverture de places de CADA : la Préfecture d'Eure-et-Loir lance sa campagne
- fiche n°104779** : Campagne d'ouverture de places de CAES : la Préfecture d'Eure-et-Loir lance sa campagne
- fiche n°104609** : Campagne d'ouverture de places de CAES : la Préfecture du Cher lance sa campagne
- fiche n°104610** : Campagne d'ouverture de places de CADA : la Préfecture du Cher lance sa campagne
- fiche n°104587** : [COVID-19] : Retour sur la réunion d'organisation territoriale organisée par la DD ARS 18 du 19 novembre 2020
- fiche n°104819** : « Prototypage » d'une nouvelle gouvernance de la politique de l'autonomie en Loir-et-Cher : retour sur la 1ère réunion de la Cellule stratégique du 4 décembre 2020
- fiche n°104701** : CTS 36 : arrêté de composition du 29/11/2020
- fiche n°104645** : Courrier du 27/11/2020 au Président du CD 41 sur "la maquette de pilotage des politiques autonomie du Conseil départemental du Loir-et-Cher" datée du 09/11/2020 du comité restreint dont fait partie l'URIOPSS
- fiche n°104671** : [COVID-19] – Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 1er décembre 2020
- fiche n°104661** : Montant du financement exceptionnel de l'Etat pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'aide sociale à l'enfance jusqu'au 31 décembre 2020 à destination des départements - Arrêté du 24 novembre 2020
- fiche n°104663** : Focus des dotations pour la région Centre Val de Loire
- fiche n°104668** : Courrier du 30 novembre 2020 du Président du Conseil départemental du Loiret octroyant une prime exceptionnelle liée au COVID de 500 € pour les professionnels de protection de l'enfance et du handicap
- fiche n°104683** : Lettre ouverte de l'URIOPSS Centre à l'attention des décideurs publics pour des primes exceptionnelles COVID-19 égalitaire, un accroissement des rémunérations des professionnels et une véritable reconnaissance des associations et des professionnels – Novembre 2020
- fiche n°104685** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental du Cher pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104687** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104690** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental de l'Indre pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104692** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire - prime COVID
- fiche n°104694** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104695** : Courrier de l'URIOPSS Centre au Président du Conseil départemental du Loiret pour le versement de la prime COVID
- fiche n°104946** : Réponse de Jean-Pierre SUEUR à la lettre ouverte de l'URIOPSS relative à la demande de primes exceptionnelles COVID 19 égalitaires, un accroissement des rémunérations des professionnels, une véritable reconnaissance des associations et des professionnels
- fiche n°104885** : Question écrite de Marianne Dubois en écho à la lettre ouverte de l'URIOPSS (primes exceptionnelles égalitaires, accroissement des rémunérations, reconnaissance des associations et des professionnels)

Informations régionales

- fiche n°104941** : [COVID19] Compte-rendu de la réunion ARS – Personnes en difficultés spécifiques du 16 décembre 2020
- fiche n°104920** : Retour sur la matinale Systèmes d'Informations du 15 décembre 2020
- fiche n°104945** : Retours sur le Comité de pilotage e-Parcours du 16 décembre 2020
- fiche n°104927** : 4e conférence régionale de acteurs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : 7 janvier 2021
- fiche n°104909** : Trophées régionaux de l'initiative sociale et solidaire d'AG2R la Mondiale –
- fiche n°104849** : [COVID19] Compte-rendu de la réunion ARS-Fédérations médico-sociales (PA-PH) du 9 décembre 2020
- fiche n°104894** : Présentation de l'appel à projet : Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté - Audioconférence du 11 décembre 2020
- fiche n°104893** : CRSA : tableau de bord de suivi COVID 19 - 11/12/2020
- fiche n°104874** : Appel à projet Initiatives Solidaires de la région Centre-Val de Loire
- fiche n°104839** : COVID 19 - CRSA : tableau de bord de suivi - 08/12/2020
- fiche n°104391** : Appel à candidature Culture et Santé 2021
- fiche n°104735** : [COVID19] Compte-rendu de la réunion ARS-Fédérations médico-sociales (PA-PH) du 2 décembre 2020
- fiche n°104734** : [COVID19] Compte-rendu de la réunion ARS – Personnes en difficultés spécifiques du 2 décembre 2020
- fiche n°104676** : Appel à candidature relatif au déploiement de la Pédagogie à la Vie Autonome (PéVA)
- fiche n°104606** : Modification du calendrier prévisionnel des appels à projets de l'ARS
- fiche n°104605** : Retours sur le Comité de pilotage e-Parcours du 25 novembre 2020
- fiche n°104608** : Compte-rendu de la CRSA plénière du 5 novembre 2020
- fiche n°104603** : La Région Centre-Val de Loire engagée et solidaire des associations pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Informations nationales

- fiche n°104867** : [SERAFIN PH] Comité stratégique du 8 décembre 2020
- fiche n°104814** : Comité stratégique national Communautés 360 du 4 décembre 2020
- fiche n°104809** : Groupe de travail national relatif à la réforme tarifaire des SSIAD du 30 novembre 2020
- fiche n°104780** : Contractualisation départementale Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté : Instruction du 20 octobre 2020
- fiche n°104670** : Dispositif d'Appui à la Coordination – Cadre national d'orientation
- fiche n°104646** : "La protection de l'enfance, une politique inadaptée au temps de l'enfant" Rapport de la Cour des comptes - Novembre 2020
- fiche n°104652** : COVID 19 - Attribution d'une aide exceptionnelle de solidarité pour les ménages et les jeunes de moins de 25 ans les plus précaires
- fiche n°104455** : SERAFIN-PH : point d'étape – novembre 2020
- fiche n°104533** : SERAFIN PH : publication du guide relatif à l'usage des nomenclatures des besoins et des prestations
- fiche n°104550** : « Handicap : Réinventer l'offre médico-sociale », publications de l'ANAP
- fiche n°104548** : Le système d'information commun des MDPH : objectif 2021
- fiche n°104592** : Groupe de travail national relatif à la réforme tarifaire des SSIAD du 5 novembre 2020

*Fiche technique issue de la base d'information nationale du réseau UNIOPSS-URIOPSS.
Disponible depuis le site de l'URIOPSS Centre :
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication*

*Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au
02.38.62.34.39.*



URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss.centre@wanadoo.fr
www.uriopss-centre.fr